
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2018

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	7
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP)	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	13
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	16
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	19
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.4	Prévenus selon la loi	21
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	21
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	21
2.4.2.1	Code pénal (CP)	21
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	22
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	22
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	23
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	24
2.4.4.1	Code pénal (CP)	24
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	24
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	25
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
2.4.5.1	Code pénal (CP)	26
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	27
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	27

3	Partie détaillée.....	28
3.1	Infractions de violence.....	28
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	30
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	30
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives => Graphique non pertinent	31
3.1.4.2	Lésions corporelles graves => Graphique non pertinent	31
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	33
3.2	Violences domestiques.....	34
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	35
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	37
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	39
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
3.5	Brigandage.....	41
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
3.6	Vol.....	42
3.6.1	Répartition selon le type de vol	42
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	43
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
3.7	Vol de véhicule.....	45
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	45
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
3.8	Dommmages à la propriété.....	46
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	46
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46

3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	47
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	49
3.9.3.1	Consommation par substances	49
3.9.3.2	Trafic par substances	50
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	50
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	50
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	51
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	52
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	54
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
4	Évolution	56
4.1	Tableaux	56
4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
4.1.3	Code pénal: infractions par district	58
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	59
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	60
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	62
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district	63
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
4.1.11	Infractions de violence	65
4.1.12	Infractions de violence domestique	66
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	67
4.2	Graphiques	68
4.2.1	Infractions selon la loi	68
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	69
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	70
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	72
5.1	Événements cantonaux	72

6	Glossaire méthodologique.....	73
6.1	Introduction.....	73
6.2	Définitions	73
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	73
6.2.2	L'infraction.....	73
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	73
6.2.4	La personne lésée	73
6.2.5	La population résidante permanente	73
6.2.6	Etat des communes	74
6.3	Principes d'exploitation des données	74
6.3.1	Statistique de sortie	74
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	74
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	74
6.4	Chiffres clés	74
6.4.1	Chiffres absolus	74
6.4.2	Chiffres relatifs.....	74
6.4.3	Graphiques	75
7	Index des tableaux.....	76
8	Index des figures.....	77

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

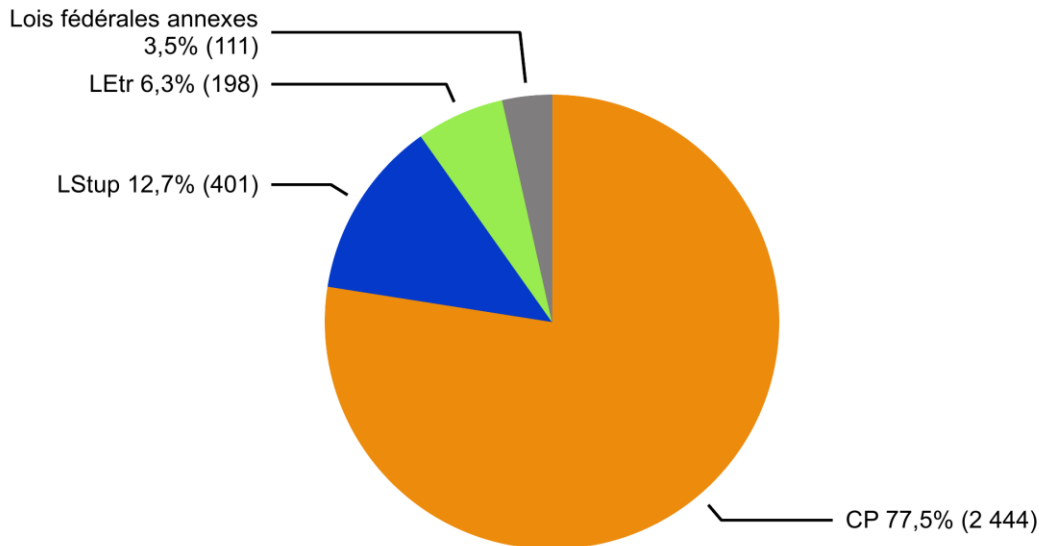
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 111 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2018. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	2 730	42,8%	2 444	42,8%	-10%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	366	99,2%	401	99,0%	10%
Loi sur les étrangers (LEtr)	210	100,0%	198	100,0%	-6%
Autres lois fédérales annexes	106	96,2%	111	93,7%	5%

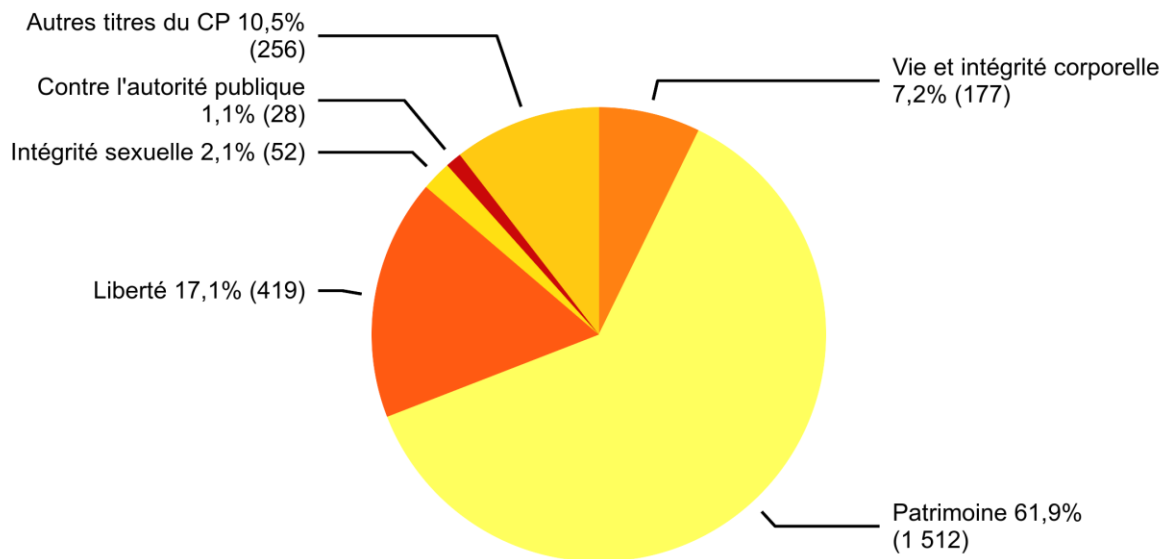
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

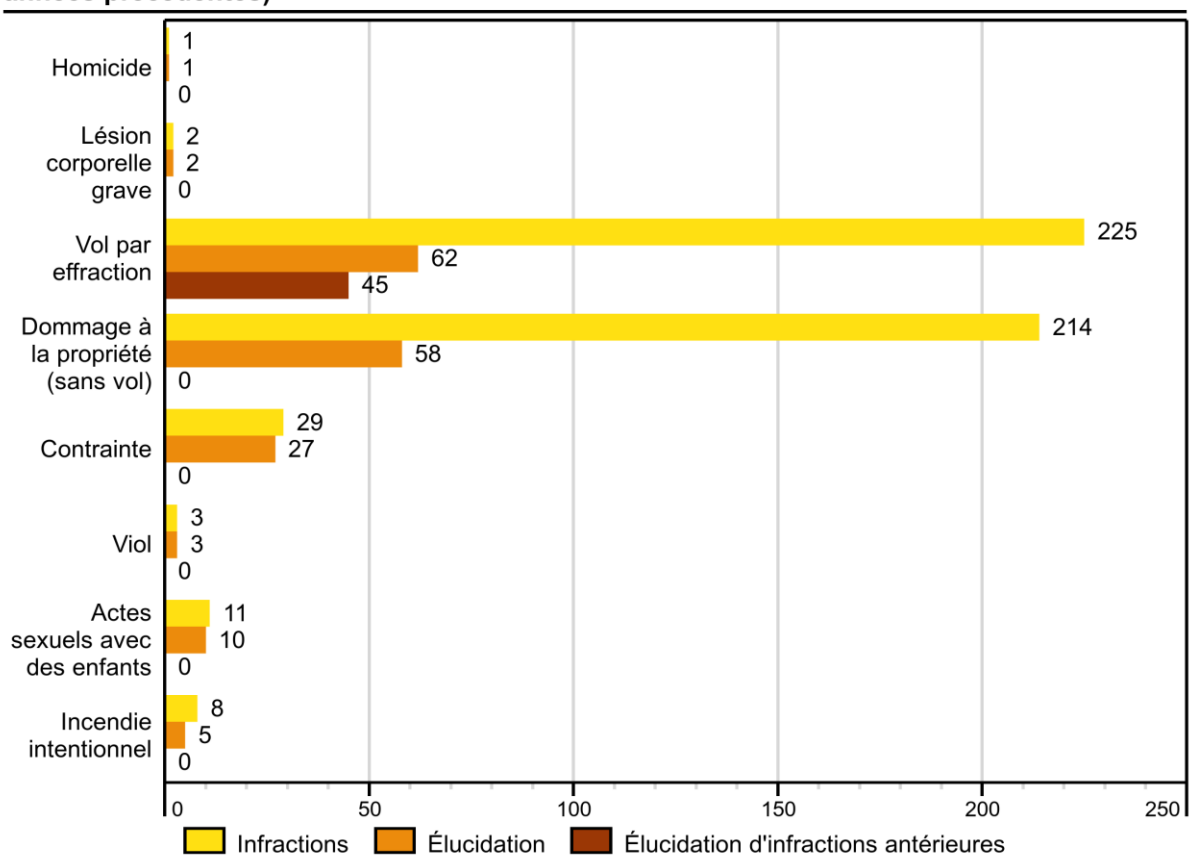
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	2 730	42,8%	2 444	42,8%	-10%
Total vie et intégrité corporelle	176	94,3%	177	93,2%	1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	1	100,0%	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	100,0%	0	–	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	70	97,1%	69	89,9%	-1%
Total patrimoine	1 739	27,0%	1 512	25,2%	-13%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	740	25,0%	642	26,6%	-13%
dont vol par effraction	265	29,4%	225	27,6%	-15%
dont vol à l'arrachée	2	100,0%	1	0,0%	-50%
Vol de véhicule (Art. 139)	287	17,4%	219	6,8%	-24%
Brigandage (Art. 140)	6	50,0%	4	50,0%	-33%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	240	34,6%	214	27,1%	-11%
Escroquerie (Art. 146)	68	26,5%	93	28,0%	37%
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	50,0%	7	28,6%	75%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	–	2	100,0%	–
Total honneur, domaine secret ou privé	194	92,3%	182	93,4%	-6%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	56	87,5%	56	92,9%	0%
Total liberté	486	49,2%	419	46,5%	-14%
Menaces (Art. 180)	106	94,3%	92	88,0%	-13%
Contrainte (Art. 181)	25	92,0%	29	93,1%	16%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	100,0%	0	–	-100%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	29	96,6%	11	90,9%	-62%
Total intégrité sexuelle	36	88,9%	52	92,3%	44%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	8	75,0%	11	90,9%	38%
Viol (Art. 190)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	77,8%	6	66,7%	-33%
Pornographie (Art. 197)	6	100,0%	13	92,3%	117%
Total danger collectif	19	73,7%	30	76,7%	58%
Incendie intentionnel (Art. 221)	5	60,0%	8	62,5%	60%
Total autorité publique	38	94,7%	28	96,4%	-26%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	16	100,0%	13	100,0%	-19%
Total administration de la justice	2	100,0%	3	66,7%	50%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	1	100,0%	1	0,0%	0%
Autres infractions du Code pénal	40	75,0%	41	85,4%	2%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

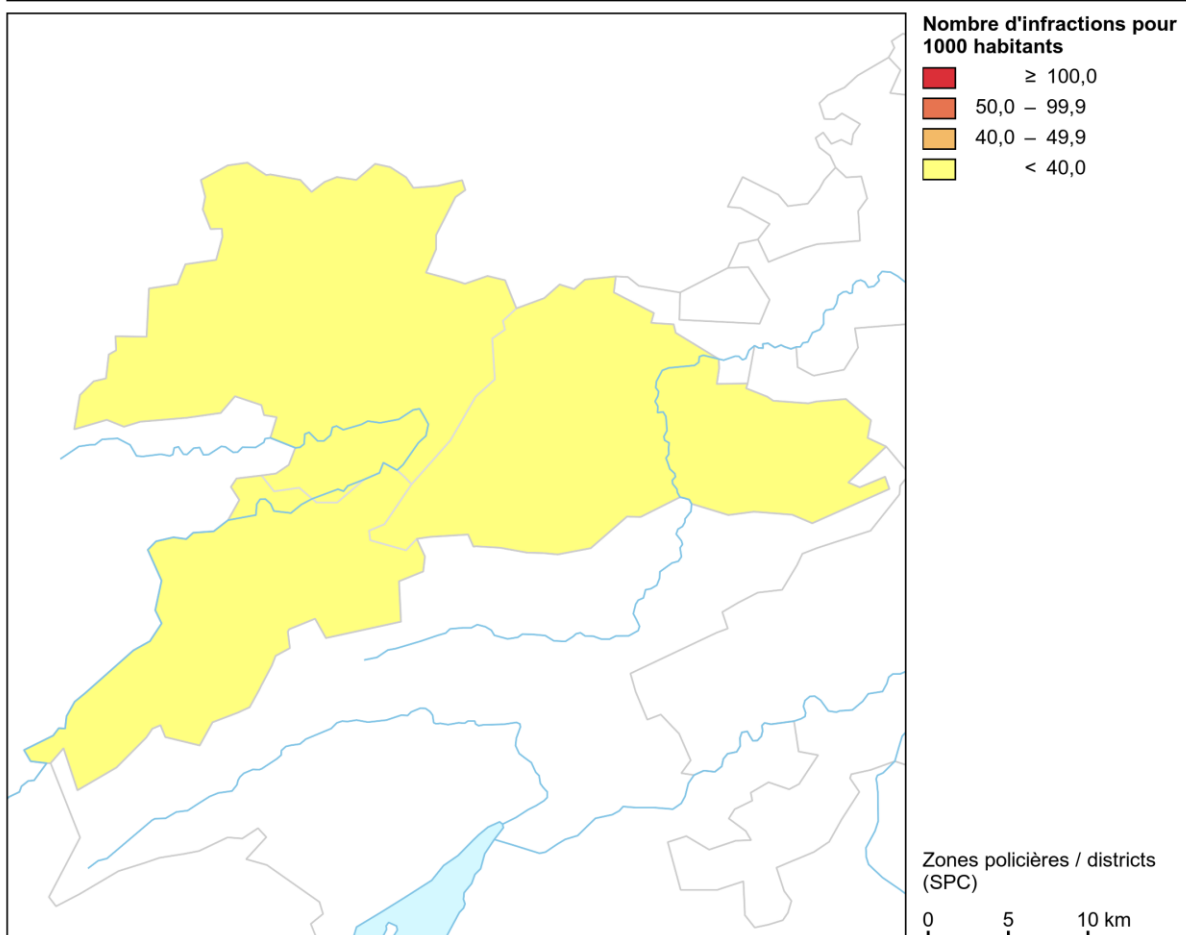
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

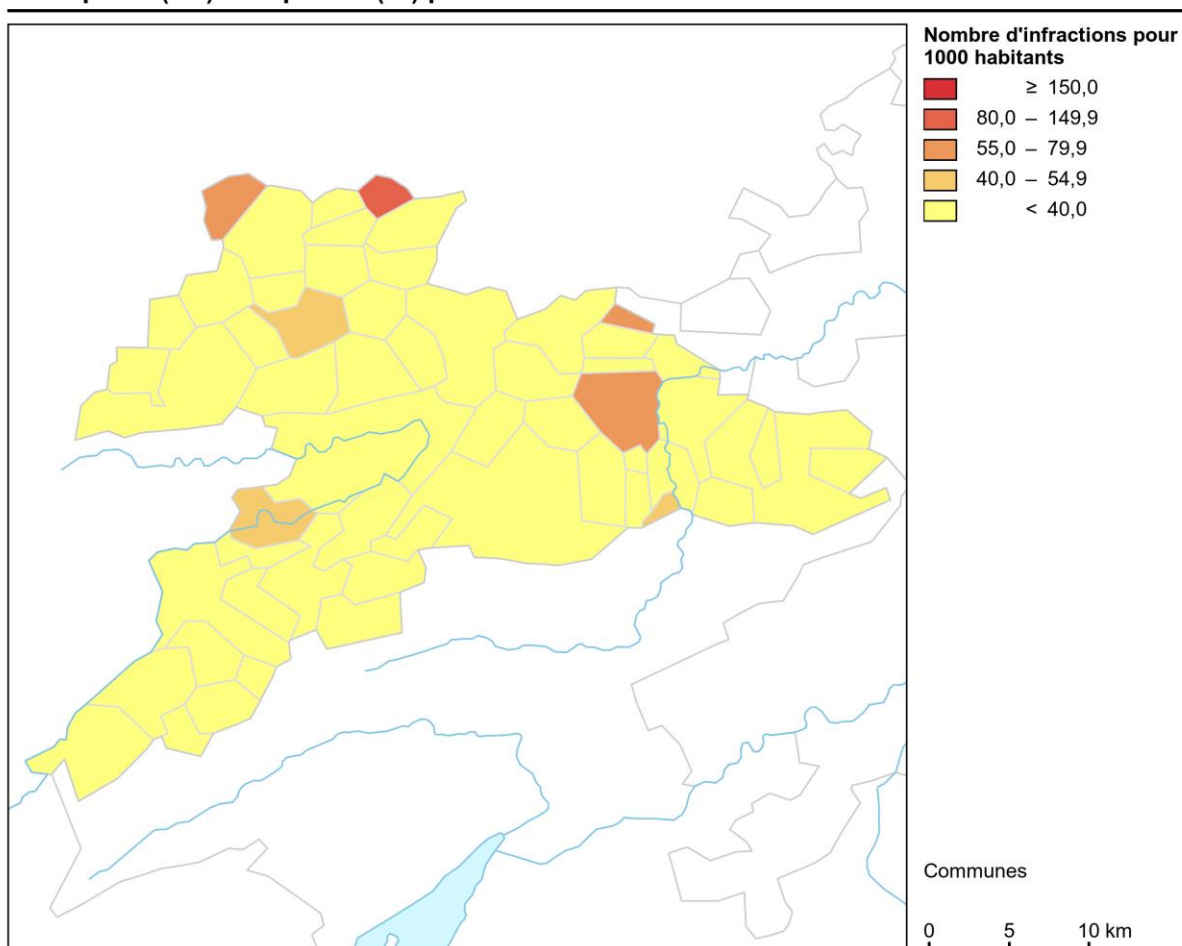
	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 551	38 042	40,8	1 443	38 341	37,6	-7%
Porrentruy	910	24 727	36,8	764	24 573	31,1	-16%
Les Franches-Montagnes	269	10 353	26,0	237	10 376	22,8	-12%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	878	12 562	69,9	835	12 625	66,1	-5%
Haute-Sorne	229	6 908	33,1	205	6 928	29,6	-10%
Porrentruy	331	6 876	48,1	329	6 809	48,3	-1%
Courroux	83	3 256	25,5	74	3 265	22,7	-11%
Val Terbi	47	3 106	15,1	69	3 179	21,7	47%
Courrendlin	104	2 882	36,1	63	2 995	21,0	-39%
Courtételle	68	2 547	26,7	54	2 582	20,9	-21%
Saignelégier	110	2 556	43,0	78	2 558	30,5	-29%
Courgenay	70	2 295	30,5	41	2 302	17,8	-41%
Le Noirmont	50	1 845	27,1	46	1 856	24,8	-8%
Alle	56	1 817	30,8	43	1 832	23,5	-23%
Fontenais	30	1 686	17,8	16	1 678	9,5	-47%
Les Breuleux	29	1 511	19,2	33	1 536	21,5	14%
Develier	39	1 408	27,7	50	1 385	36,1	28%
Clos du Doubs	49	1 321	37,1	24	1 303	18,4	-51%
Les Bois	27	1 219	22,1	24	1 248	19,2	-11%
Basse-Allaine	39	1 225	31,8	35	1 212	28,9	-10%
Boncourt	60	1 205	49,8	93	1 211	76,8	55%
La Baroche	23	1 212	19,0	39	1 176	33,2	70%
Haute-Ajoie	38	1 098	34,6	27	1 104	24,5	-29%
Cornol	33	1 050	31,4	32	1 018	31,4	-3%
Boécourt	17	916	18,6	19	915	20,8	12%
Courtedoux	16	761	21,0	5	782	6,4	-69%
Coeuve	9	732	12,3	3	733	4,1	-67%
Lajoux (JU)	6	669	9,0	9	664	13,6	50%
Bonfol	66	665	99,2	23	662	34,7	-65%
Bure	7	685	10,2	12	659	18,2	71%
Rossemaison	2	653	3,1	7	641	10,9	250%
Montfaucon	7	629	11,1	15	623	24,1	114%
Vendlincourt	23	557	41,3	3	557	5,4	-87%
Les Genevez (JU)	5	502	10,0	4	499	8,0	-20%
Muriaux	19	504	37,7	10	493	20,3	-47%
Mervelier	4	490	8,2	5	490	10,2	25%
Châtillon (JU)	5	483	10,4	5	481	10,4	0%
Soyhières	28	462	60,6	9	448	20,1	-68%
Courchapoix	18	444	40,5	8	430	18,6	-56%
Movelier	9	391	23,0	5	420	11,9	-44%
Grandfontaine	4	397	10,1	12	388	30,9	200%
Rebeuvelier	0	379	0,0	8	386	20,7	-
Fahy	12	365	32,9	3	361	8,3	-75%
Autres communes	80	2 853	-	69	2 856	-	-14%

© OFS, Neuchâtel 2019

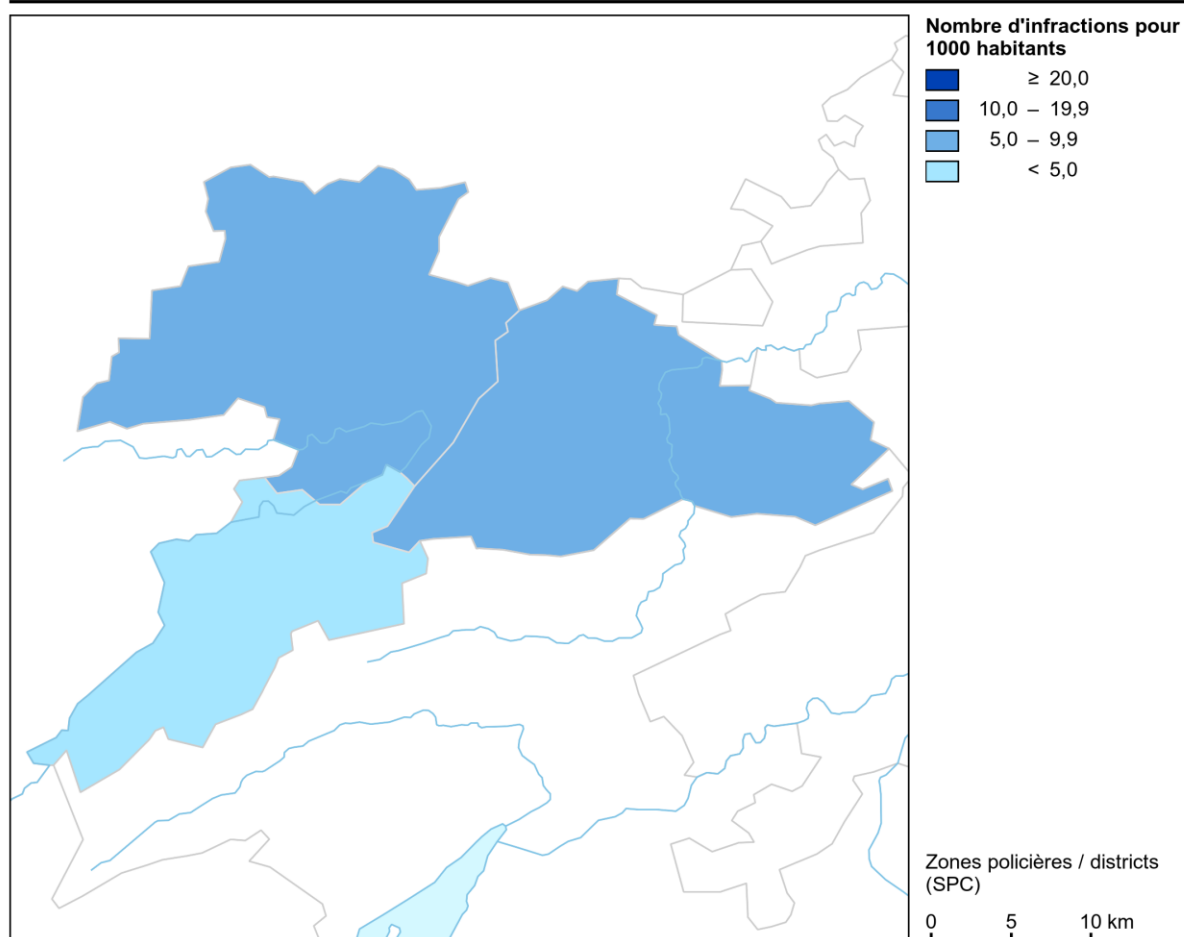
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

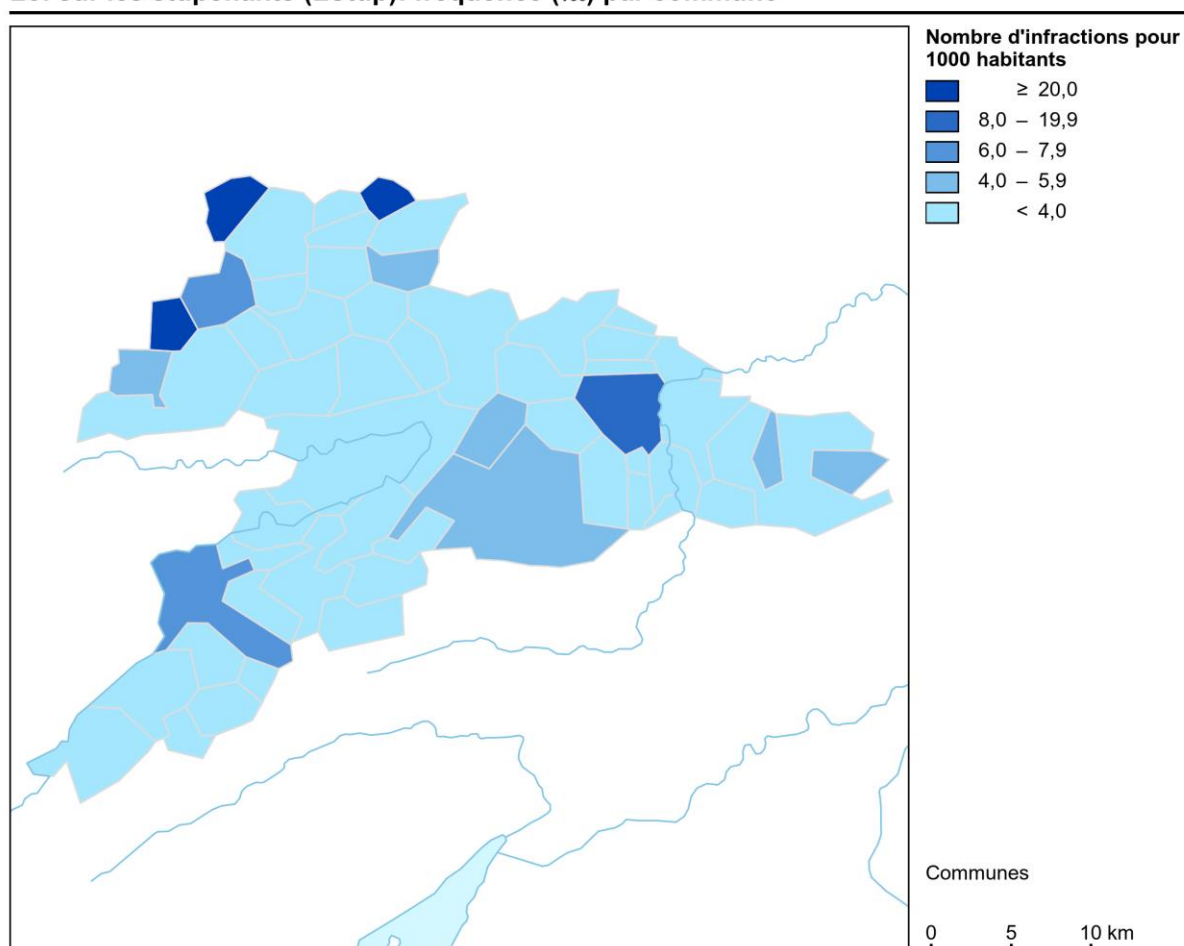
	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	173	38 042	4,5	203	38 341	5,3	17%
Porrentruy	142	24 727	5,7	174	24 573	7,1	23%
Les Franches-Montagnes	51	10 353	4,9	24	10 376	2,3	-53%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	114	12 562	9,1	124	12 625	9,8	9%
Haute-Sorne	21	6 908	3,0	32	6 928	4,6	52%
Porrentruy	68	6 876	9,9	26	6 809	3,8	-62%
Courroux	4	3 256	1,2	10	3 265	3,1	150%
Val Terbi	7	3 106	2,3	4	3 179	1,3	-43%
Courrendlin	13	2 882	4,5	9	2 995	3,0	-31%
Courtételle	2	2 547	0,8	9	2 582	3,5	350%
Saignelégier	14	2 556	5,5	16	2 558	6,3	14%
Courgenay	4	2 295	1,7	5	2 302	2,2	25%
Le Noirmont	5	1 845	2,7	3	1 856	1,6	-40%
Alle	5	1 817	2,8	5	1 832	2,7	0%
Fontenais	0	1 686	0,0	0	1 678	0,0	0%
Les Breuleux	14	1 511	9,3	1	1 536	0,7	-93%
Develier	1	1 408	0,7	2	1 385	1,4	100%
Clos du Doubs	2	1 321	1,5	5	1 303	3,8	150%
Les Bois	6	1 219	4,9	0	1 248	0,0	-100%
Basse-Allaine	2	1 225	1,6	4	1 212	3,3	100%
Boncourt	31	1 205	25,7	93	1 211	76,8	200%
La Baroche	2	1 212	1,7	1	1 176	0,9	-50%
Haute-Ajoie	1	1 098	0,9	4	1 104	3,6	300%
Cornol	0	1 050	0,0	1	1 018	1,0	-
Boécourt	0	916	0,0	4	915	4,4	-
Courtedoux	0	761	0,0	2	782	2,6	-
Coeuve	0	732	0,0	1	733	1,4	-
Lajoux (JU)	0	669	0,0	2	664	3,0	-
Bonfol	0	665	0,0	2	662	3,0	-
Bure	0	685	0,0	4	659	6,1	-
Rossemaison	1	653	1,5	2	641	3,1	100%
Montfaucon	1	629	1,6	0	623	0,0	-100%
Vendlincourt	20	557	35,9	3	557	5,4	-85%
Les Genevez (JU)	0	502	0,0	0	499	0,0	0%
Muriaux	10	504	19,8	1	493	2,0	-90%
Mervelier	0	490	0,0	2	490	4,1	-
Châtillon (JU)	0	483	0,0	0	481	0,0	0%
Soyhières	2	462	4,3	1	448	2,2	-50%
Courchapoix	6	444	13,5	2	430	4,7	-67%
Movelier	0	391	0,0	0	420	0,0	0%
Grandfontaine	1	397	2,5	2	388	5,2	100%
Rebeuvelier	0	379	0,0	0	386	0,0	0%
Fahy	2	365	5,5	12	361	33,2	500%
Autres communes	7	2 853	-	7	2 856	-	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

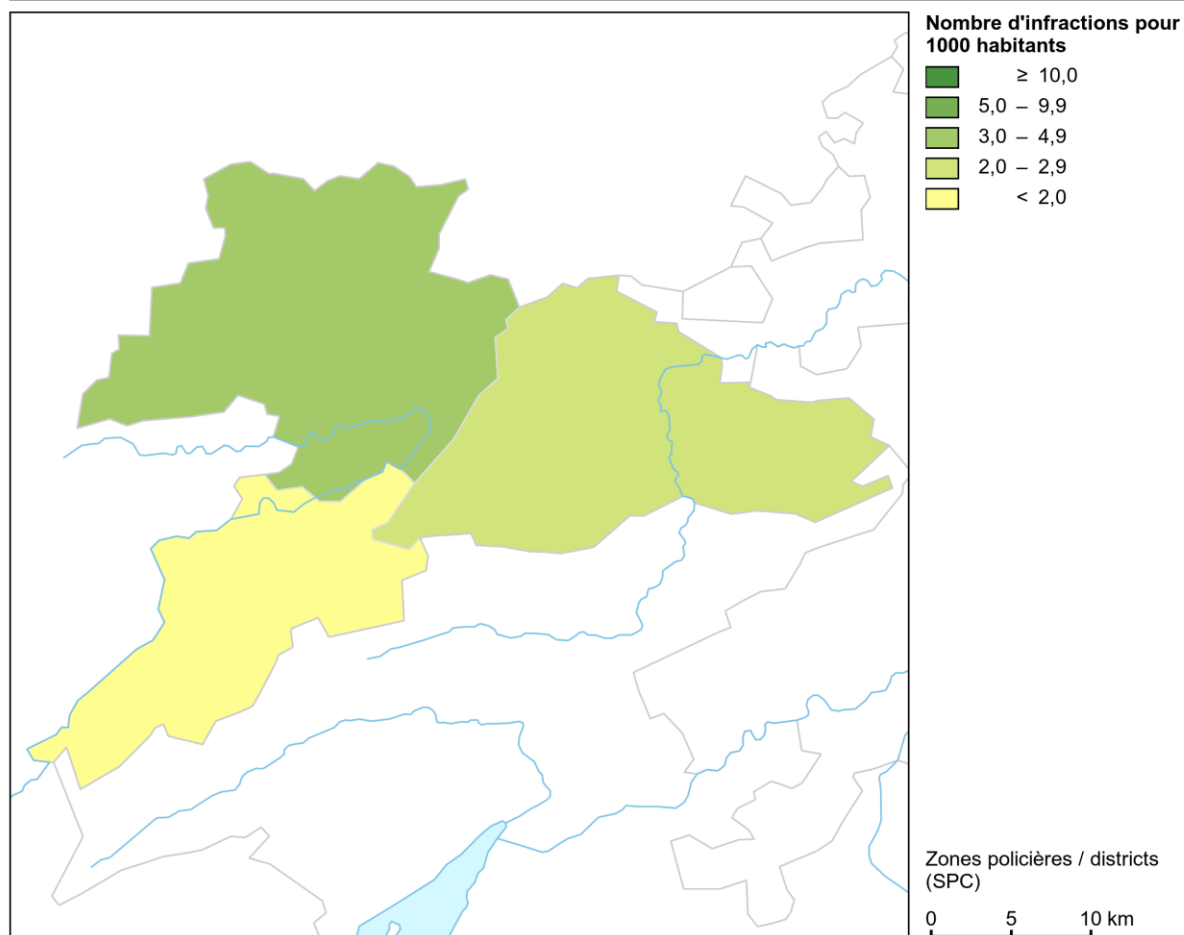
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (%) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

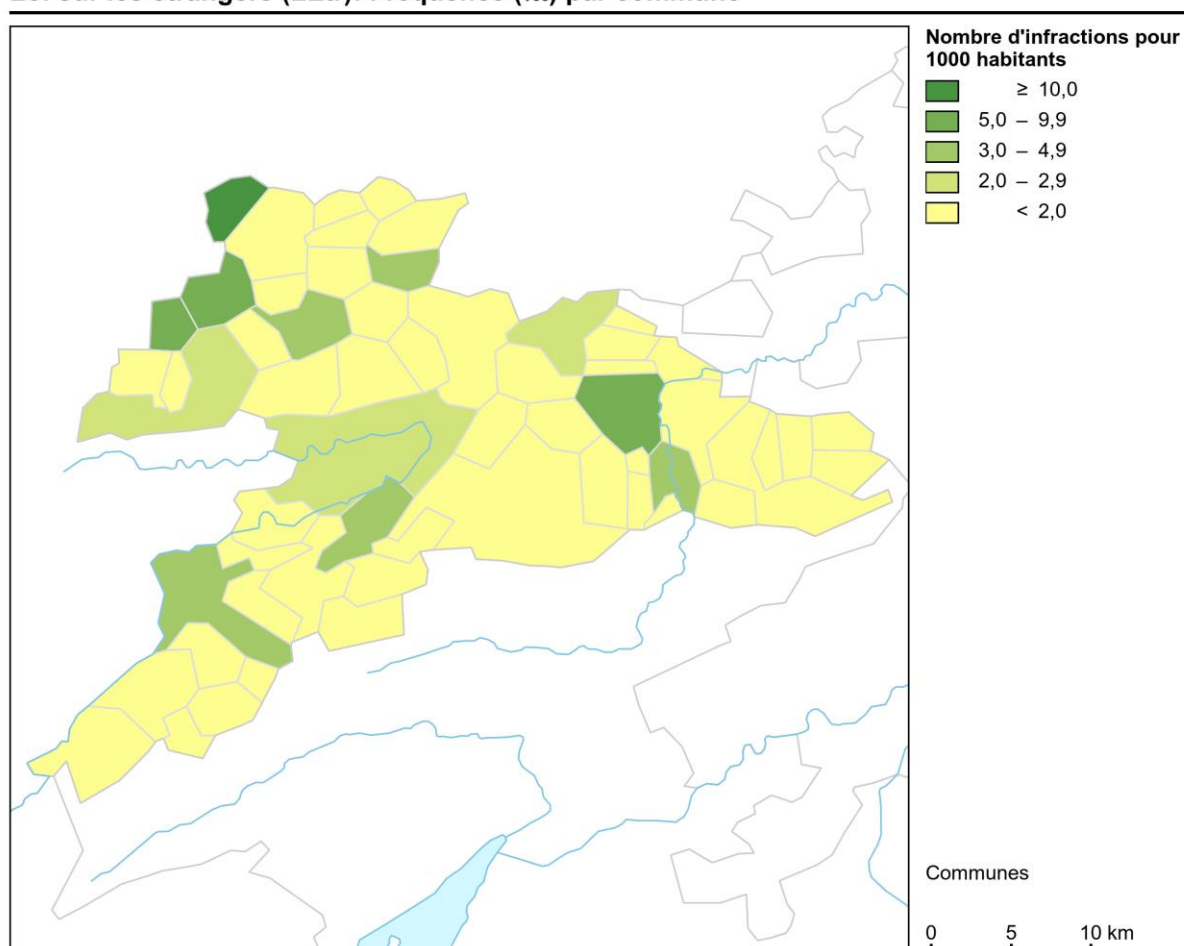
	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	109	38 042	2,9	112	38 341	2,9	3%
Porrentruy	90	24 727	3,6	78	24 573	3,2	-13%
Les Franches-Montagnes	11	10 353	1,1	8	10 376	0,8	-27%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	82	12 562	6,5	87	12 625	6,9	6%
Haute-Sorne	11	6 908	1,6	10	6 928	1,4	-9%
Porrentruy	21	6 876	3,1	17	6 809	2,5	-19%
Courroux	0	3 256	0,0	5	3 265	1,5	–
Val Terbi	0	3 106	0,0	0	3 179	0,0	0%
Courrendlin	14	2 882	4,9	5	2 995	1,7	-64%
Courtételle	1	2 547	0,4	0	2 582	0,0	-100%
Saignelégier	9	2 556	3,5	1	2 558	0,4	-89%
Courgenay	1	2 295	0,4	1	2 302	0,4	0%
Le Noirmont	0	1 845	0,0	0	1 856	0,0	0%
Alle	1	1 817	0,6	1	1 832	0,5	0%
Fontenais	0	1 686	0,0	0	1 678	0,0	0%
Les Breuleux	0	1 511	0,0	0	1 536	0,0	0%
Develier	0	1 408	0,0	0	1 385	0,0	0%
Clos du Doubs	3	1 321	2,3	2	1 303	1,5	-33%
Les Bois	1	1 219	0,8	2	1 248	1,6	100%
Basse-Allaine	2	1 225	1,6	3	1 212	2,5	50%
Boncourt	50	1 205	41,5	34	1 211	28,1	-32%
La Baroche	1	1 212	0,8	0	1 176	0,0	-100%
Haute-Ajoie	2	1 098	1,8	6	1 104	5,4	200%
Cornol	0	1 050	0,0	0	1 018	0,0	0%
Boécourt	0	916	0,0	0	915	0,0	0%
Courtedoux	0	761	0,0	0	782	0,0	0%
Coeuve	0	732	0,0	0	733	0,0	0%
Lajoux (JU)	0	669	0,0	3	664	4,5	–
Bonfol	0	665	0,0	0	662	0,0	0%
Bure	4	685	5,8	6	659	9,1	50%
Rossemaison	0	653	0,0	0	641	0,0	0%
Montfaucon	0	629	0,0	2	623	3,2	–
Vendlincourt	2	557	3,6	2	557	3,6	0%
Les Genevez (JU)	0	502	0,0	0	499	0,0	0%
Muriaux	0	504	0,0	0	493	0,0	0%
Mervelier	0	490	0,0	0	490	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	483	0,0	1	481	2,1	–
Soyhières	0	462	0,0	4	448	8,9	–
Courchapoix	0	444	0,0	0	430	0,0	0%
Movelier	0	391	0,0	0	420	0,0	0%
Grandfontaine	0	397	0,0	0	388	0,0	0%
Rebeuvelier	0	379	0,0	0	386	0,0	0%
Fahy	3	365	8,2	6	361	16,6	100%
Autres communes	2	2 853	–	0	2 856	–	-100%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	596	64	16	82	14	314	106	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	256	36	7	78	11	97	22	0	5
Loi sur les étrangers (LEtr)	157	1	0	22	6	102	25	0	1

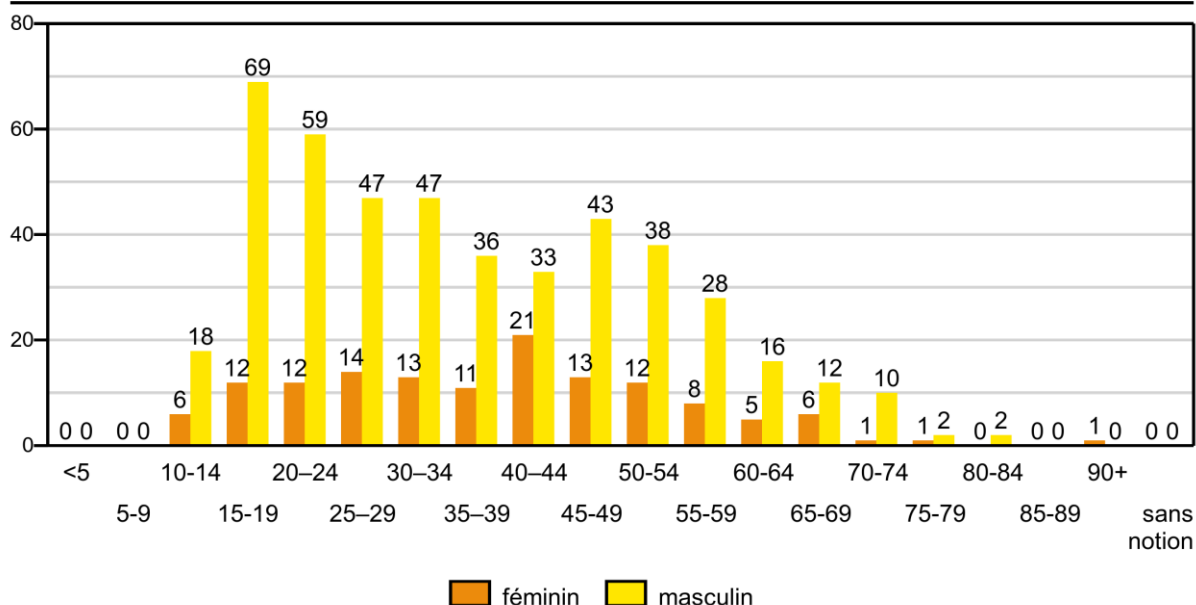
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

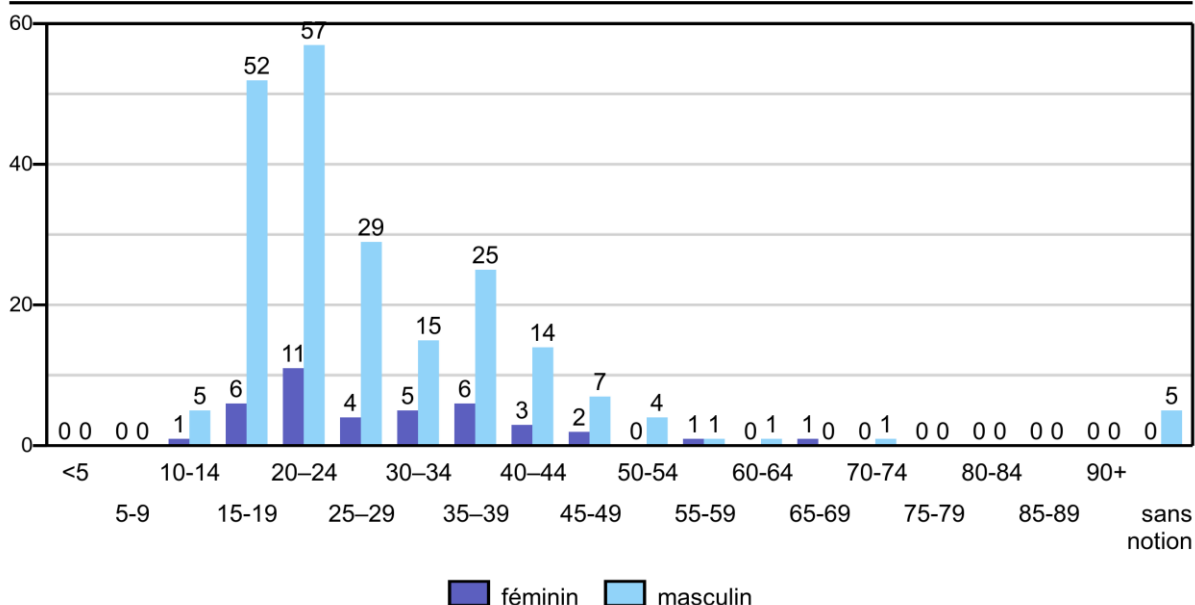
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

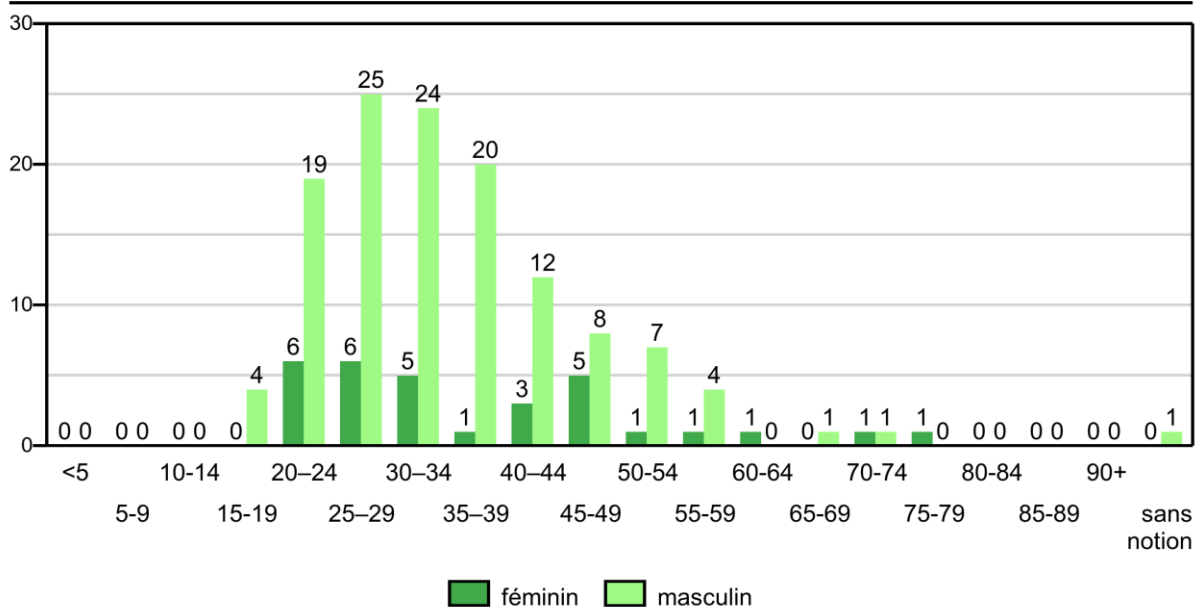
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

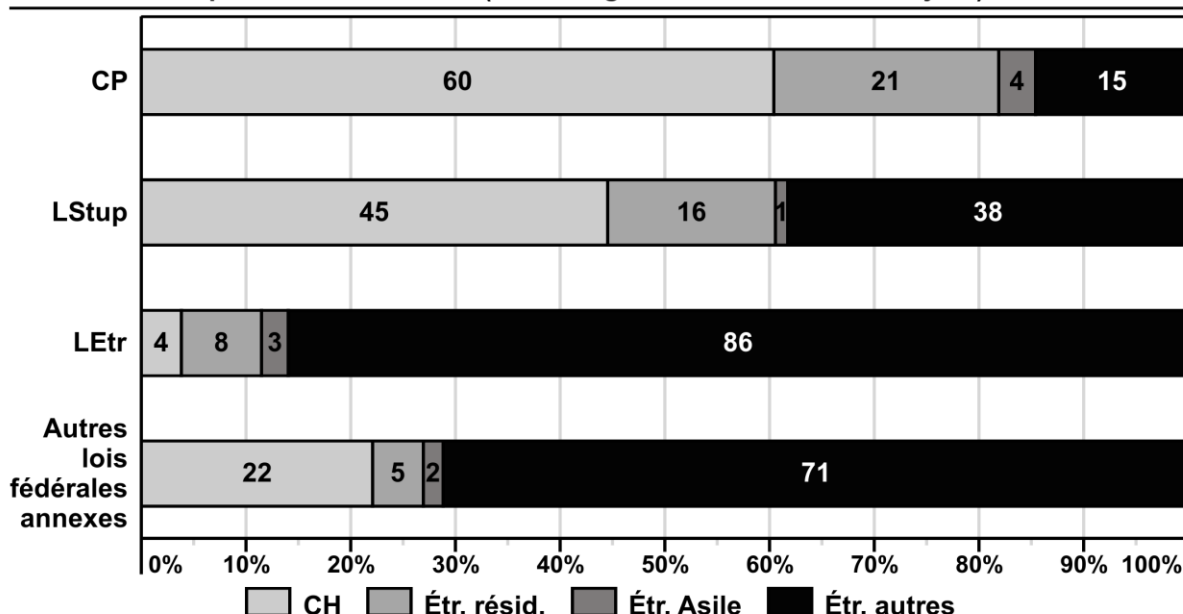
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	596	488	21	87
Suisse	360	360		
Total étrangers	236	128	21	87
France	60	21	0	39
Portugal	16	15	0	1
Italie	15	15	0	0
Espagne	13	12	0	1
Kosovo	11	7	0	4
Autres nationalités	121	58	21	42

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	256	155	3	98
Suisse	114	114		
Total étrangers	142	41	3	98
France	77	11	0	66
Portugal	16	14	0	2
Autres nationalités	49	16	3	30

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	157	18	4	135
Suisse	6	6		
Total étrangers	151	12	4	135
France	48	0	0	48
Kosovo	10	1	0	9
Autres nationalités	93	11	4	78

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	40	14	14	3	7	2	80
Suisses	31	10	9	2	4	0	56
Étrangers	9	4	5	1	3	2	24
résidents	6	4	5	1	3	2	21
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	3
Total adultes	303	109	54	21	23	6	516
Suisses	186	63	30	10	12	3	304
Étrangers	117	46	24	11	11	3	212
résidents	56	26	14	3	8	0	107
asile	9	6	3	2	0	1	21
autres	52	14	7	6	3	2	84

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	24	13	2	0	4	0	43
Suisses	14	10	1	0	2	0	27
Étrangers	10	3	1	0	2	0	16
résidents	5	2	1	0	2	0	10
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	5	1	0	0	0	0	6
Total adultes	139	53	15	3	3	0	213
Suisses	43	29	11	1	3	0	87
Étrangers	96	24	4	2	0	0	126
résidents	21	8	1	1	0	0	31
asile	2	1	0	0	0	0	3
autres	73	15	3	1	0	0	92

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	1	0	0	0	0	0	1
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	1	0	0	0	0	0	1
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1
Total adultes	129	19	3	4	1	0	156
Suisses	6	0	0	0	0	0	6
Étrangers	123	19	3	4	1	0	150
résidents	10	2	0	0	0	0	12
asile	2	1	0	1	0	0	4
autres	111	16	3	3	1	0	134

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	879	115	31	1	8	12

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

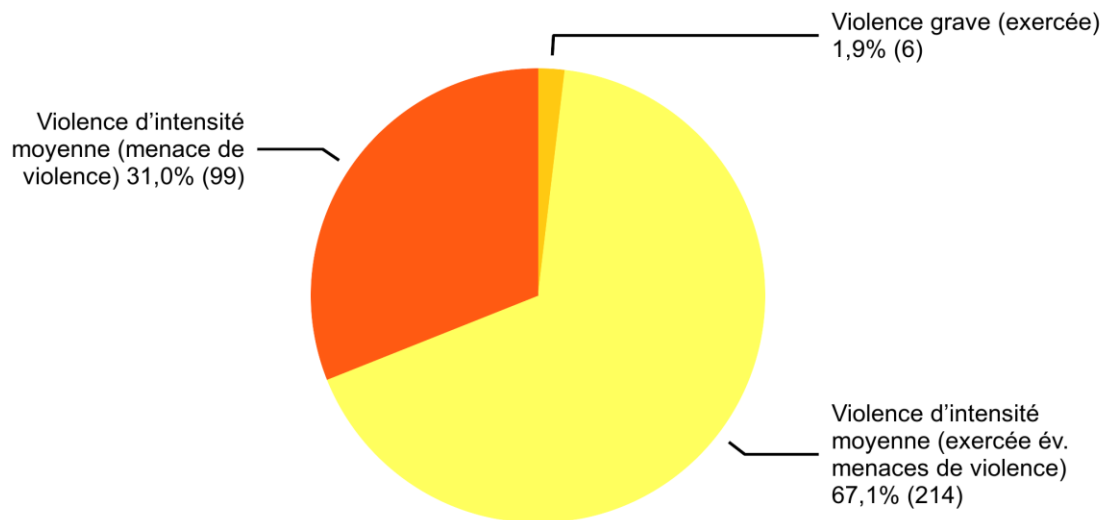
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	323	93,5%	319	90,6%	-1%
Violence grave (exercée)	5	100,0%	6	100,0%	20%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec violence physique	0	–	0	–	0%
Homicides autre instrument	0	–	0	–	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec violence physique	2	100,0%	2	100,0%	0%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	208	93,8%	214	93,5%	3%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	70	97,1%	69	89,9%	-1%
Voies de fait (Art. 126)	79	96,2%	70	97,1%	-11%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	3	100,0%	12	100,0%	300%
<i>Nombre d'affaires</i>	1	–	1	–	0%
Participation à agression (Art. 134) ¹	3	0,0%	11	90,9%	267%
<i>Nombre d'affaires</i>	3	–	4	–	33%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	6	50,0%	4	50,0%	-33%
Contrainte (Art. 181)	25	92,0%	29	93,1%	16%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	100,0%	0	–	-100%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	100,0%	6	100,0%	20%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	16	100,0%	13	100,0%	-19%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	110	92,7%	99	83,8%	-10%
Menaces (Art. 180)	106	94,3%	92	88,0%	-13%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	4	50,0%	7	28,6%	75%

© OFS, Neuchâtel 2019

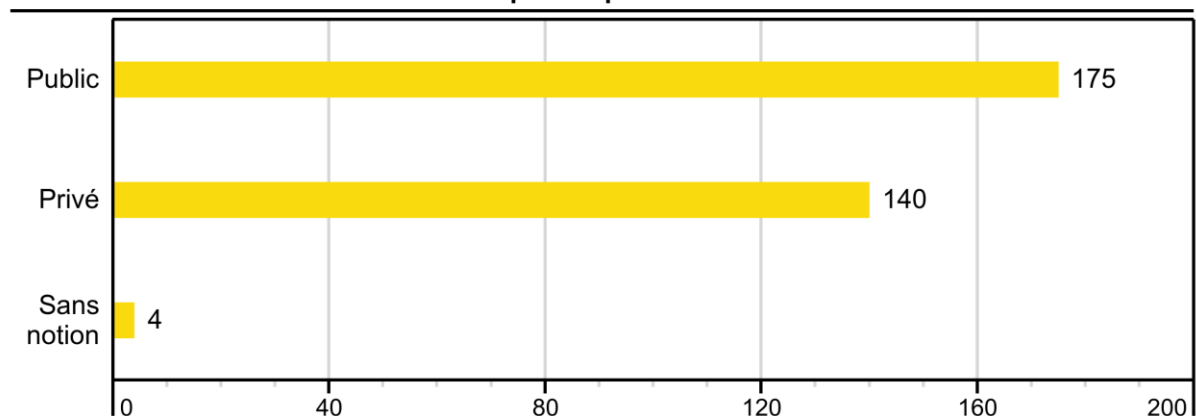
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

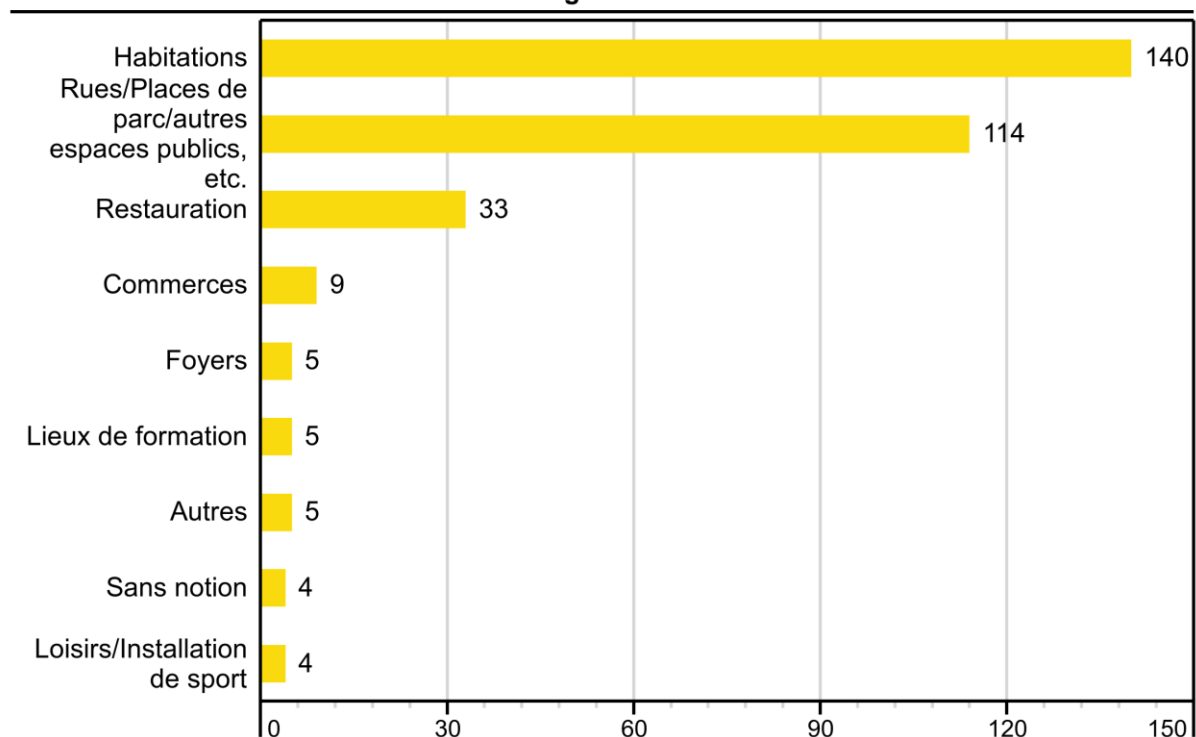
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

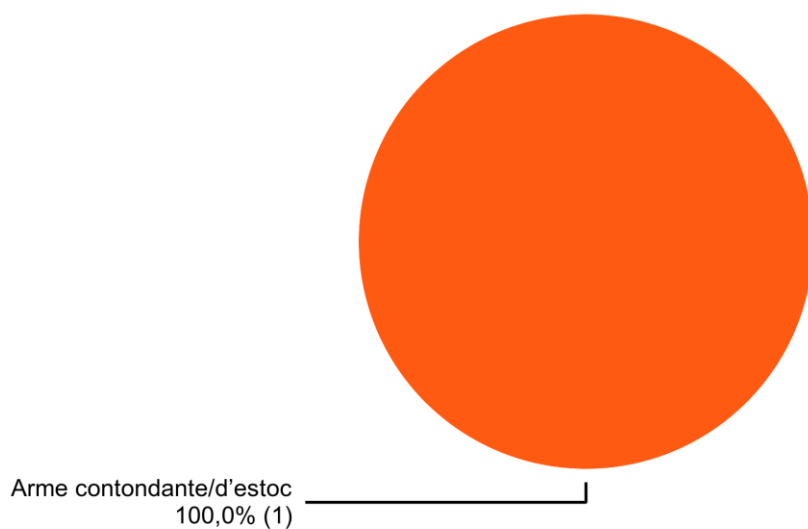
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 **Homicides, y c. tentatives** => **Graphique non pertinent**

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2019

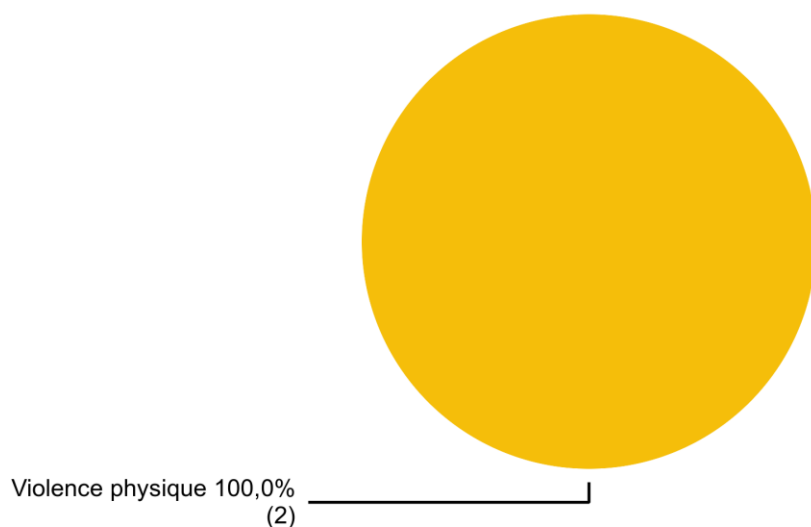
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 **Lésions corporelles graves** => **Graphique non pertinent**

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	230	31	40	159	192	103	68
Violence grave (exercée)	6	1	4	1	6	3	3
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	1	0	1	1	1
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	1	1
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	1	1	0	2	1	1
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	2	1	1	0	2	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	3	0	2	1	3	1	1
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	175	24	34	117	147	81	51
Lésions corporelles simples (Art. 123)	69	11	12	46	64	37	28
Voies de fait (Art. 126)	60	9	8	43	40	18	16
Participation à rixe (Art. 133)	12	3	9	0	12	11	0
Participation à agression (Art. 134)	9	3	3	3	9	3	2
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	3	1	0	2	3	1	0
Contrainte (Art. 181)	29	4	5	20	25	12	7
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	1	1	4	6	3	1
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	12	0	2	10	12	5	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	84	13	10	61	64	38	30
Menaces (Art. 180)	82	13	10	59	62	37	29
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	3	0	0	3	3	2	2

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	248	32	27	187	128	118	2
Violence grave (exercée)	6	2	2	2	3	3	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	1	1	0	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	2	1	1	0	2	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	3	1	1	1	0	3	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	178	26	21	129	88	88	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	68	12	9	47	41	27	0
Voies de fait (Art. 126)	65	12	6	47	26	39	0
Rixe (Art. 133)	2	0	1	1	2	0	0
Agression (Art. 134)	6	0	2	4	6	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	7	2	0	3	3	2	2
Contrainte (Art. 181)	31	1	3	27	9	22	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	2	1	3	0	6	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	8	0	0	8	8	0	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	98	12	9	77	50	48	0
Menaces (Art. 180)	92	12	8	72	45	47	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	7	0	1	6	6	1	0

© OFS, Neuchâtel 2019

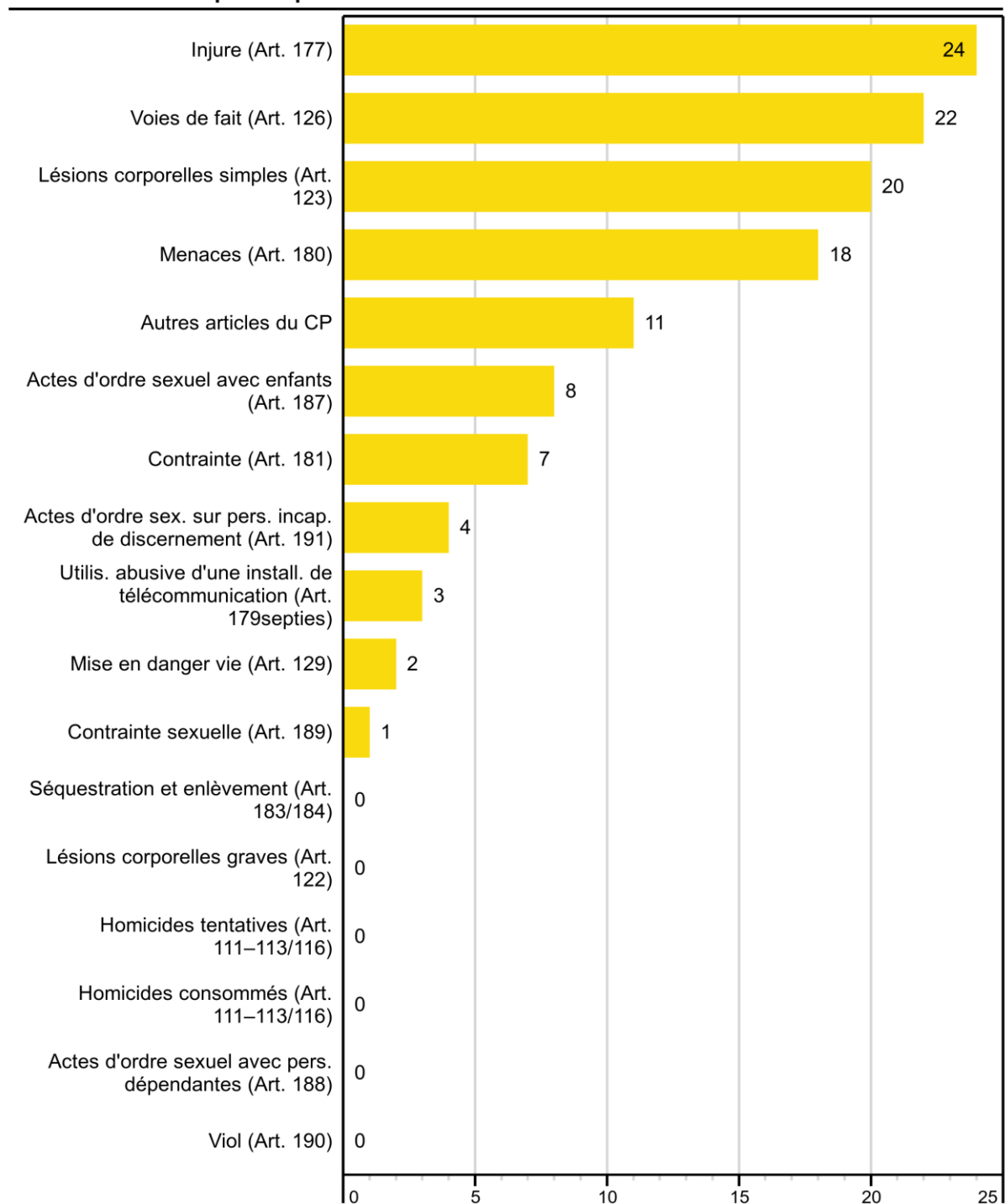
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2017	2018	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	105	120	14%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	18	20	11%
Voies de fait (Art. 126)	19	22	16%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	2	0%
Injure (Art. 177)	21	24	14%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	3	3	0%
Menaces (Art. 180)	18	18	0%
Contrainte (Art. 181)	8	7	-13%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	0	-100%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	3	8	167%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	1	-67%
Viol (Art. 190)	0	0	0%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	4	300%
Autres articles du CP ²	8	11	38%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

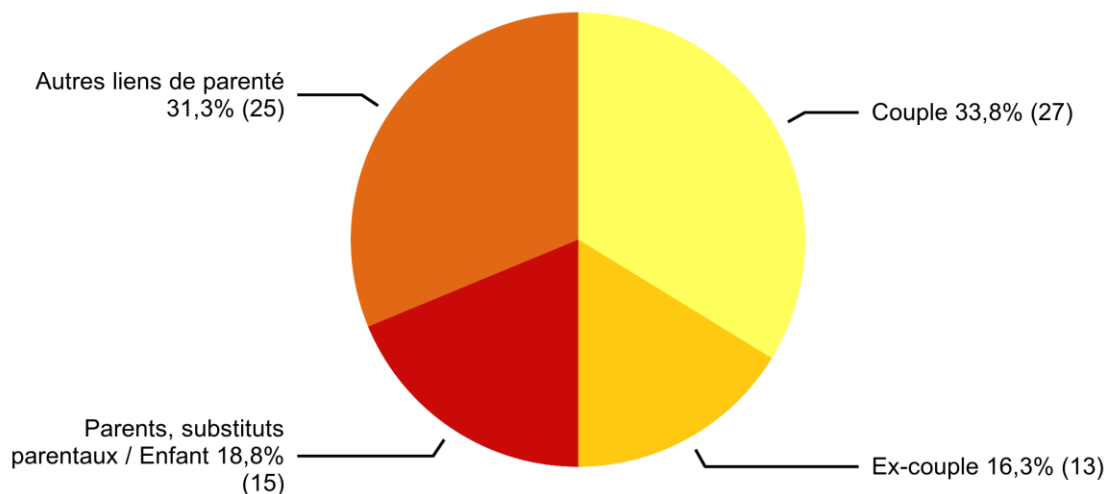
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 27% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

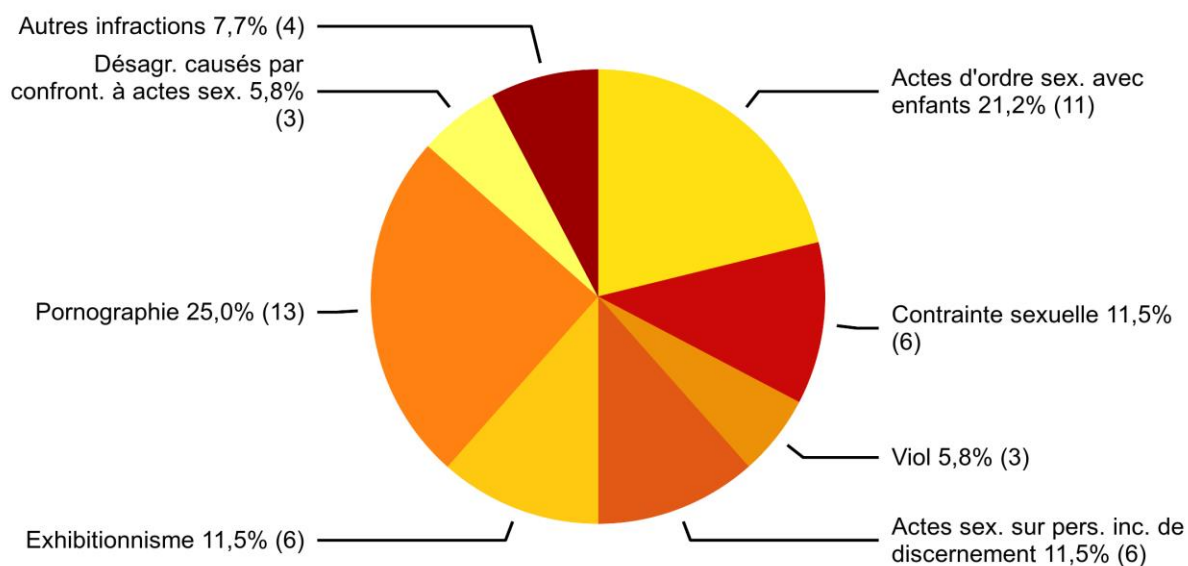
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

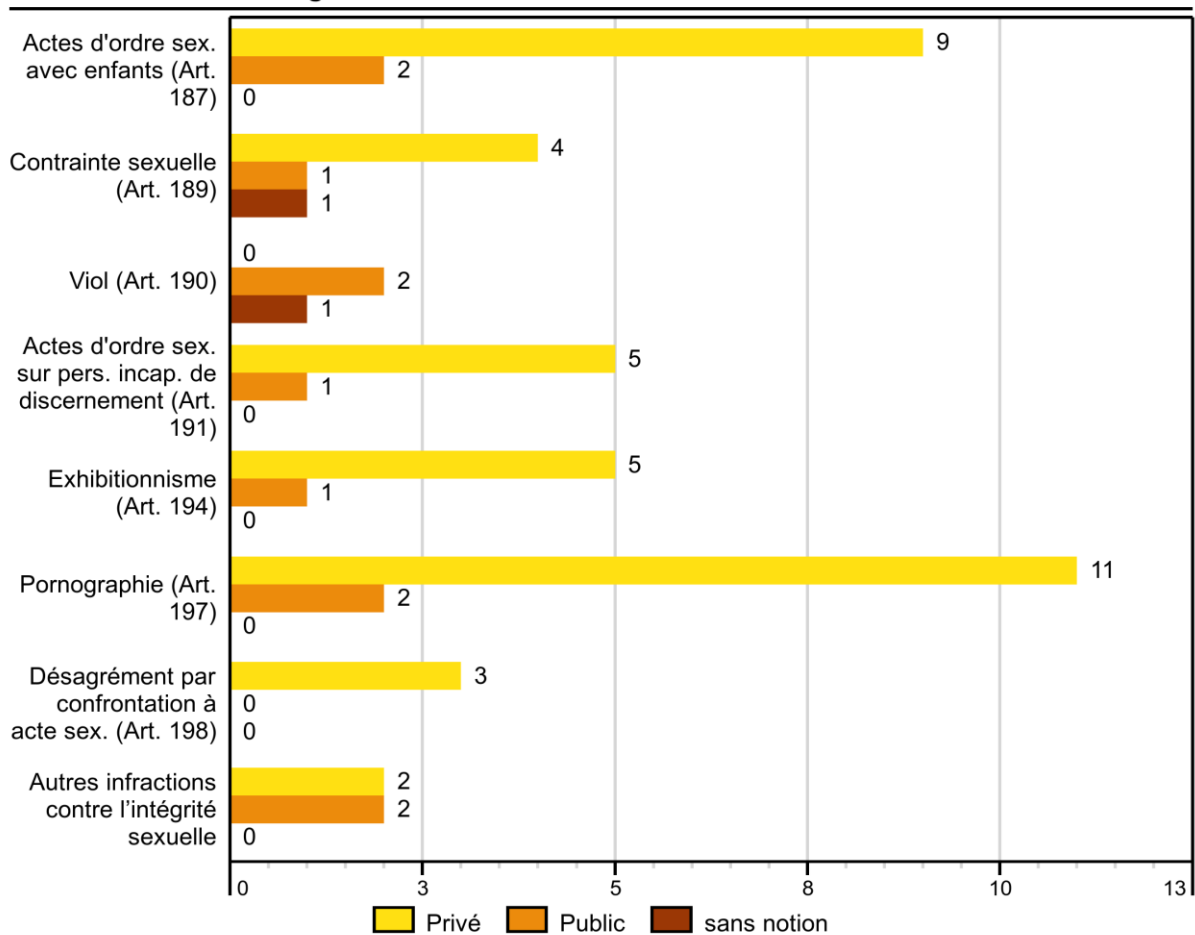
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	36	88,9%	52	92,3%	44%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	8	75,0%	11	90,9%	38%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	100,0%	6	100,0%	20%
Viol (Art. 190)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	3	100,0%	6	100,0%	100%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	77,8%	6	66,7%	-33%
Pornographie (Art. 197)	6	100,0%	13	92,3%	117%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	0	–	4	100,0%	–

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

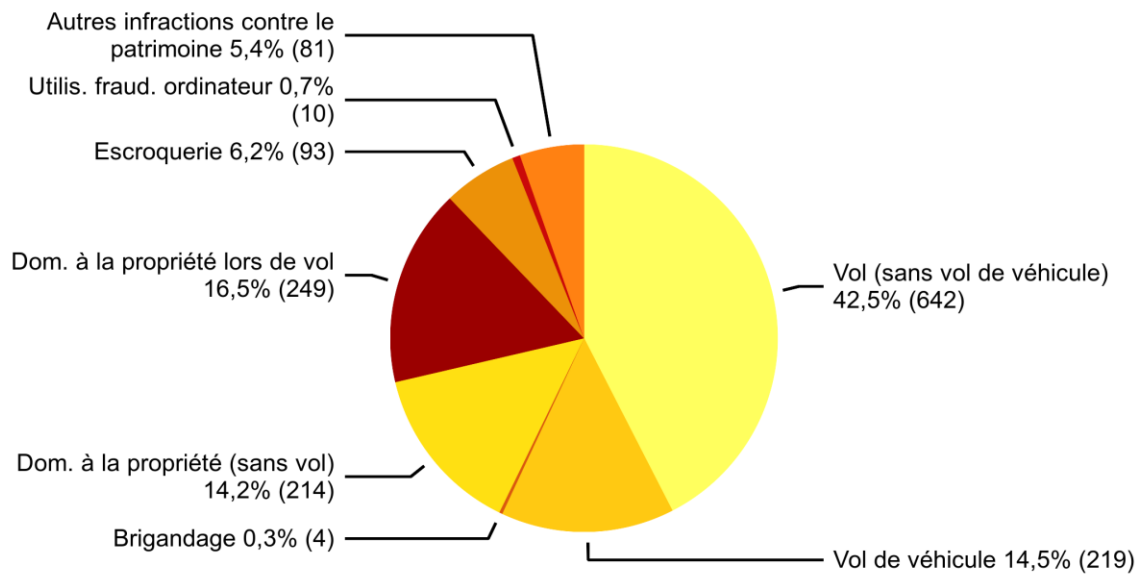
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	1 739	27,0%	1 512	25,2%	-13%
Appropri. illégitime (Art. 137)	29	20,7%	35	25,7%	21%
Abus de confiance (Art. 138)	16	81,3%	13	92,3%	-19%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	740	25,0%	642	26,6%	-13%
Vol de véhicule (Art. 139)	287	17,4%	219	6,8%	-24%
Brigandage (Art. 140)	6	50,0%	4	50,0%	-33%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	0	–	-100%
Soustraction de données (Art. 143)	0	–	2	50,0%	–
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	2	0,0%	6	50,0%	200%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	240	34,6%	214	27,1%	-11%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	306	28,4%	249	26,9%	-19%
Escroquerie (Art. 146)	68	26,5%	93	28,0%	37%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	24	29,2%	10	0,0%	-58%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	0	–	3	66,7%	–
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	4	100,0%	2	50,0%	-50%
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	50,0%	7	28,6%	75%
Gestion déloyale (Art. 158)	1	0,0%	1	100,0%	0%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	1	100,0%	–
Recel (Art. 160)	7	100,0%	6	100,0%	-14%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	–	0	–	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	–	0	–	0%
Autres infractions contre le patrimoine	4	100,0%	5	80,0%	25%

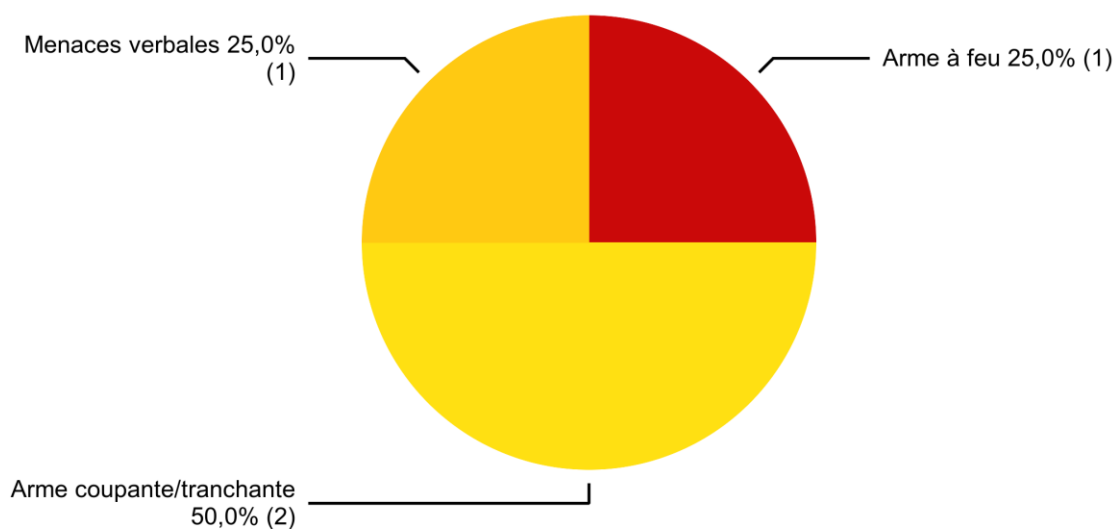
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	6	50,0%	4	50,0%	-33%
Arme à feu	2	0,0%	1	100,0%	-50%
Arme coupante/tranchante	2	100,0%	2	0,0%	0%
Arme contondante/d'estoc	1	0,0%	0	-	-100%
Violence physique	0	-	0	-	0%
Menaces verbales	1	100,0%	1	100,0%	0%
Autres instruments	0	-	0	-	0%
Instrument inconnu	0	-	0	-	0%

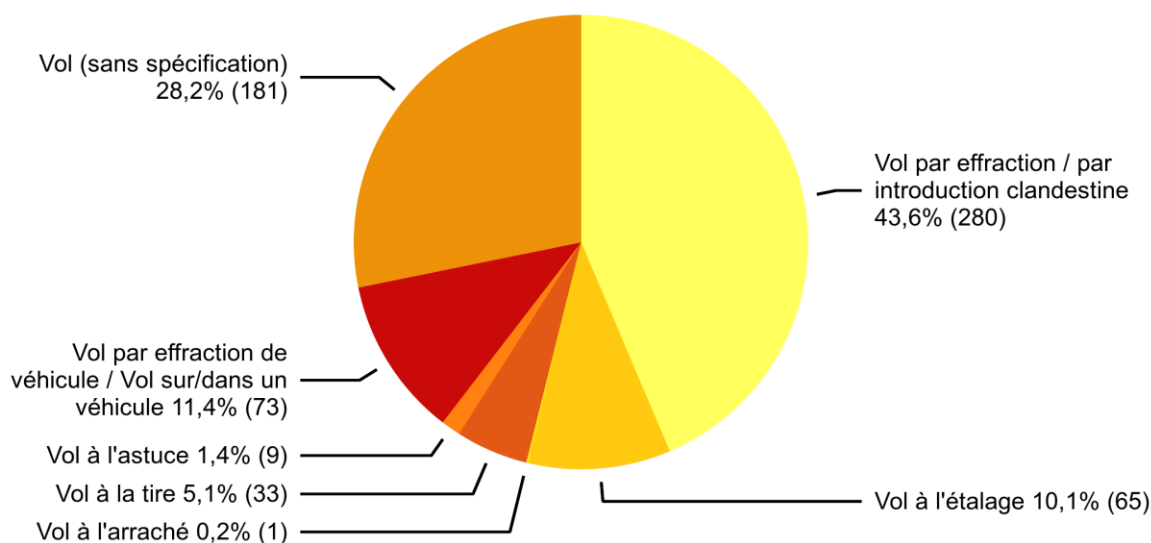
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	740	25,0%	642	26,6%	-13%
Vol (sans spécification)	180	18,3%	181	19,3%	1%
Vol par effraction	265	29,4%	225	27,6%	-15%
Vol par introduction clandestine	60	10,0%	55	16,4%	-8%
Vol à l'étalage	52	84,6%	65	76,9%	25%
Vol à l'arraché	2	100,0%	1	0,0%	-50%
Vol à la tire	35	0,0%	33	0,0%	-6%
Vol à l'astuce	9	11,1%	9	66,7%	0%
Vol par effraction de véhicule	31	9,7%	13	7,7%	-58%
Vol sur/dans un véhicule	106	17,0%	60	13,3%	-43%

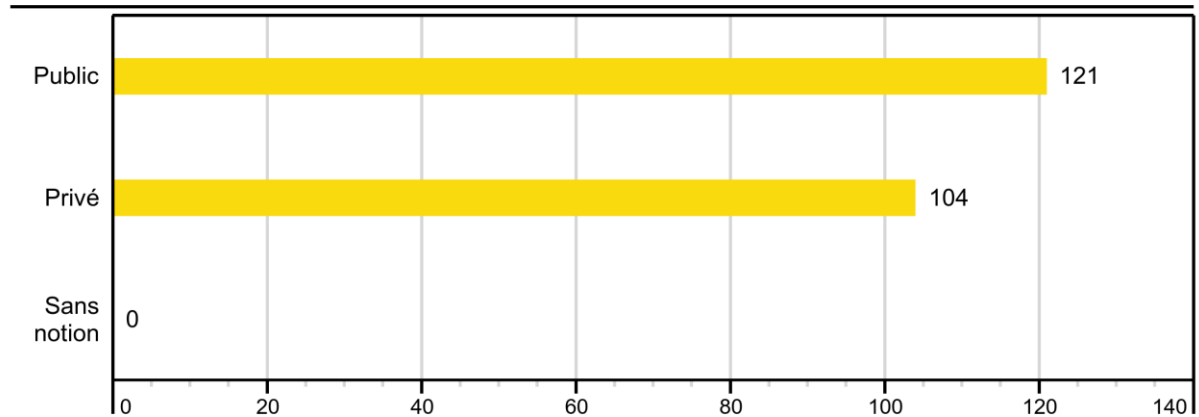
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

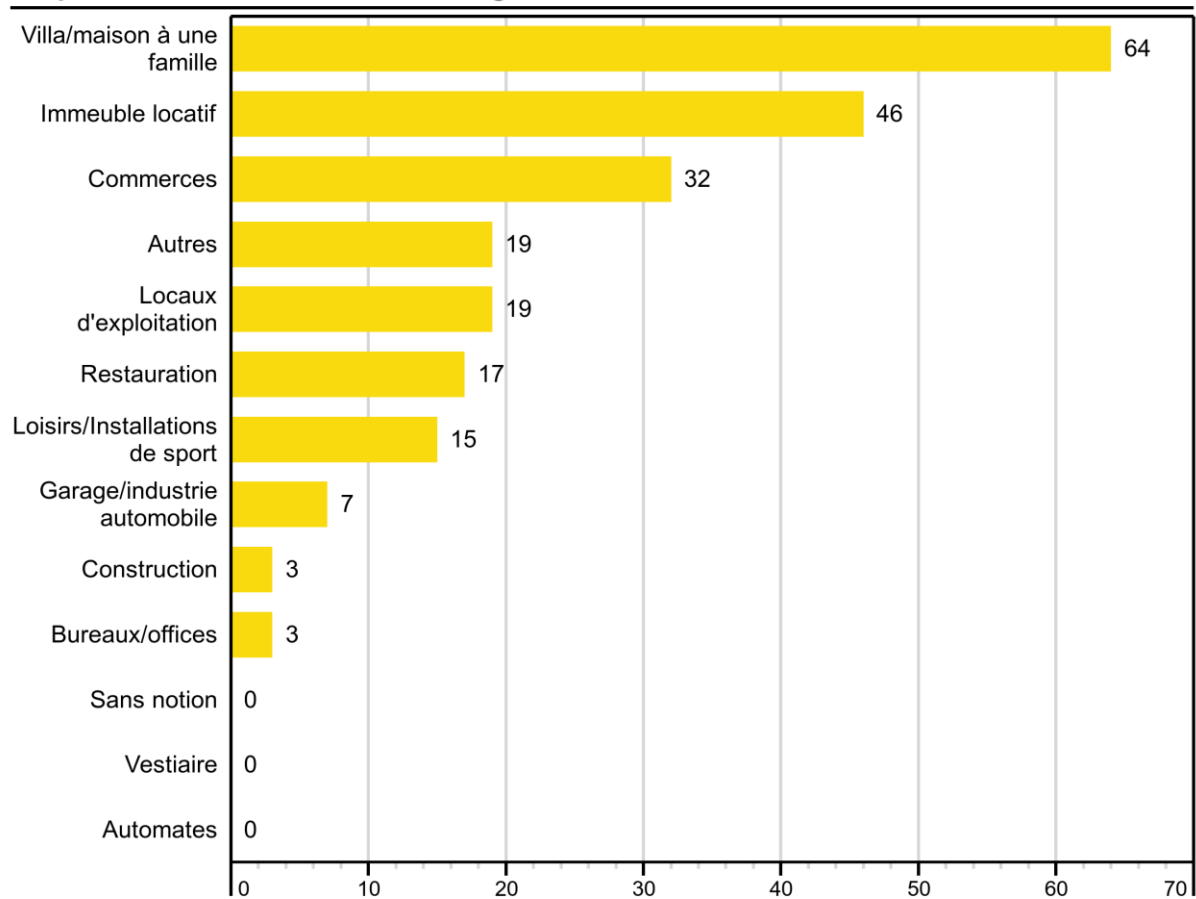
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

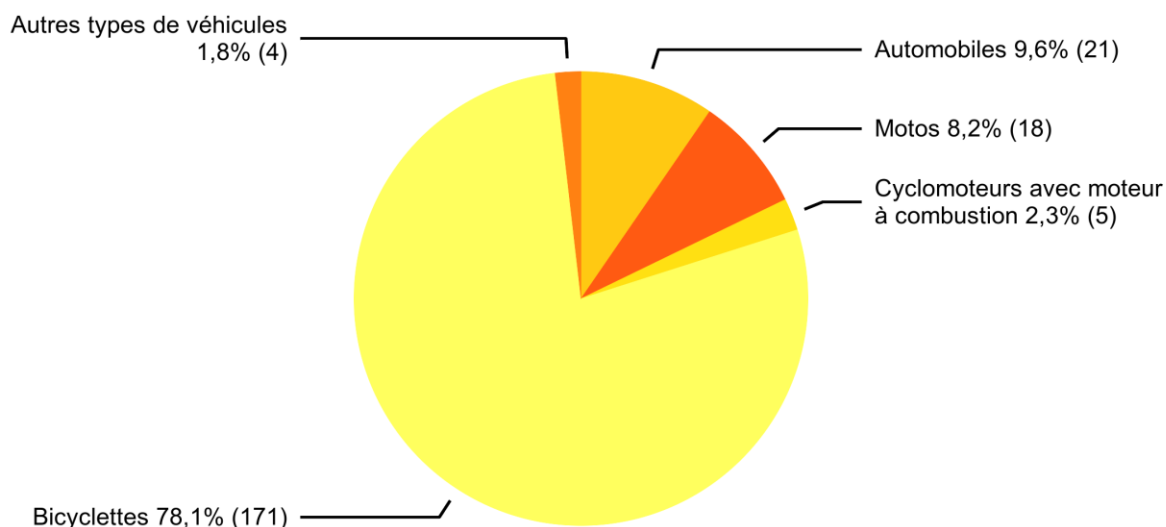
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	287	17,4%	219	6,8%	-24%
Véhicules lourds	0	–	0	–	0%
Automobiles	34	55,9%	21	52,4%	-38%
Motos	26	23,1%	18	11,1%	-31%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	21	57,1%	5	20,0%	-76%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	–	–	–	–	–
Bicyclettes	200	6,5%	171	0,6%	-15%
Autres véhicules	6	0,0%	4	0,0%	-33%

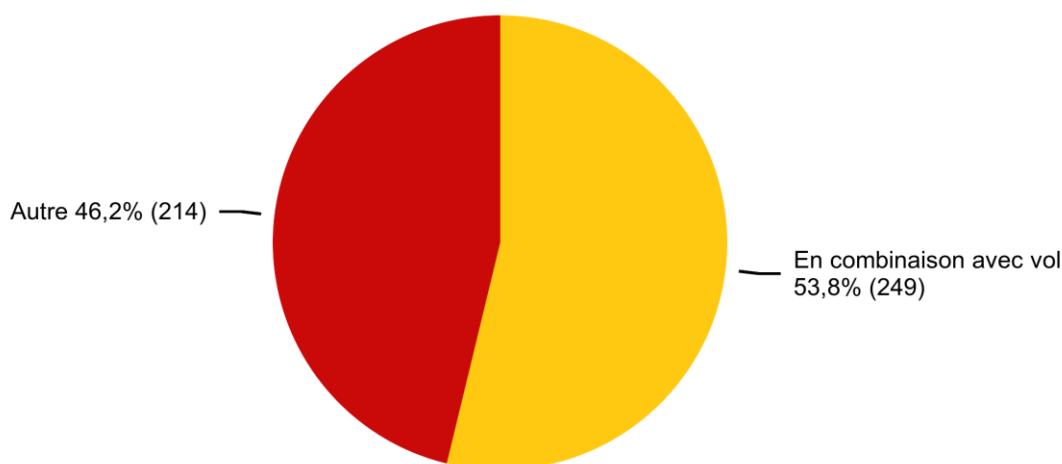
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	546	31,1%	463	27,0%	-15%
En combinaison avec vol	306	28,4%	249	26,9%	-19%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	240	34,6%	214	27,1%	-11%

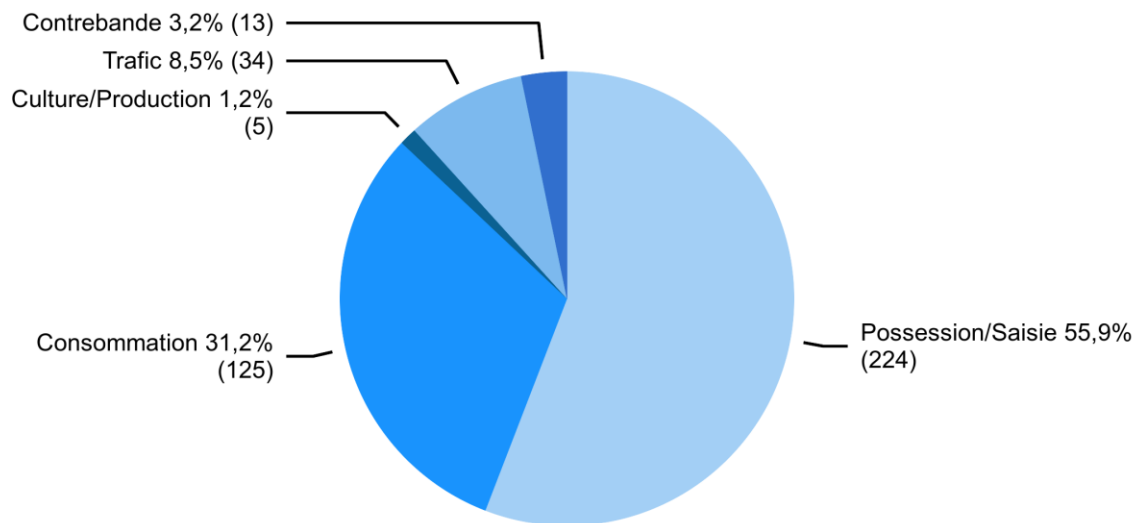
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	366	99,2%	401	99,0%	10%
Total possession/saisie	167	98,2%	224	98,2%	34%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	150	98,0%	221	98,2%	47%
Possession/saisie crime	17	100,0%	3	100,0%	-82%
Total consommation	145	100,0%	125	100,0%	-14%
Total culture/production	10	100,0%	5	100,0%	-50%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture/production délit	9	100,0%	5	100,0%	-44%
Culture/production crime	1	100,0%	0	–	-100%
Total trafic	35	100,0%	34	100,0%	-3%
Trafic délit	20	100,0%	10	100,0%	-50%
Trafic crime	15	100,0%	24	100,0%	60%
Total contrebande	9	100,0%	13	100,0%	44%
Importation, exportation, transit délit	7	100,0%	4	100,0%	-43%
Importation, exportation, transit crime	2	100,0%	9	100,0%	350%

© OFS, Neuchâtel 2019

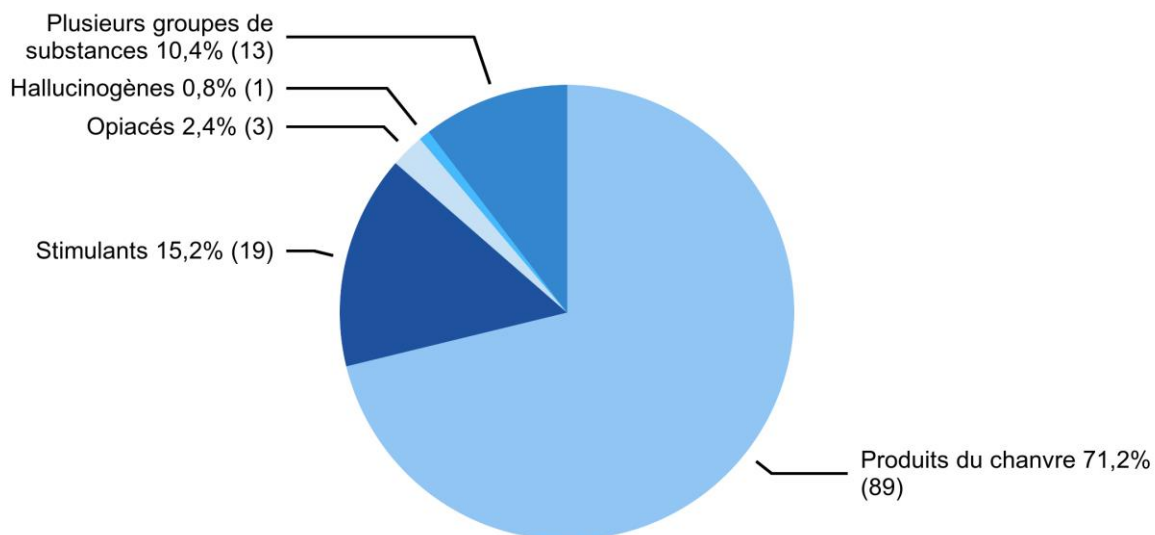
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2019

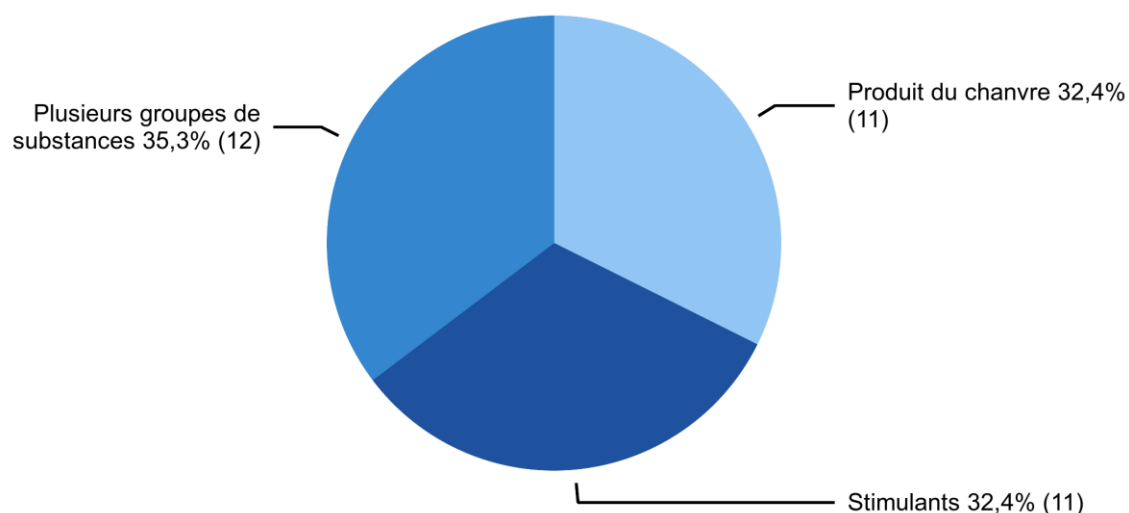
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	66	0	3	16	9	13	4	11	6	3	1	0
Étrangers	28	0	2	8	0	5	4	5	3	0	0	1
résidents	19	0	2	7	0	4	2	3	1	0	0	0
asile	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
autres	7	0	0	1	0	1	2	2	0	0	0	1
Suissesses	12	0	1	4	0	1	0	3	3	0	0	0
Étrangères	3	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0
résidents	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	10	0	0	1	1	4	1	1	0	2	0	0
Étrangers	15	0	0	0	0	5	1	3	2	0	0	4
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	15	0	0	0	0	5	1	3	2	0	0	4
Suissesses	5	0	0	0	0	3	1	0	1	0	0	0
Étrangères	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
résidents	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	37	2	2	2	0	0	43
Suisses	24	1	1	1	0	0	27
Étrangers	13	1	1	1	0	0	16
résidents	7	1	1	1	0	0	10
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	6	0	0	0	0	0	6
Total adultes	198	12	2	1	0	0	213
Suisses	77	7	2	1	0	0	87
Étrangers	121	5	0	0	0	0	126
résidents	29	2	0	0	0	0	31
asile	2	1	0	0	0	0	3
autres	90	2	0	0	0	0	92

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2017	2018	Différence
Hommes	0	2	–
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	2	–
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	1	–
Étrangers/ères	0	1	–
Total décès dus à la drogue	0	2	–

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	–	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	5	–	–	–	426
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	1	–	–	–	11
Haschisch	102	8	13,316	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	93	5	1,349	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	14	2	0,085	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	12	714	0,005	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	21	–	0,602	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	4	–	0,012	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	5	–	0,007	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	–	–	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	2	–	0,241	–	–
LSD	4	212	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	3	3	0,043	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

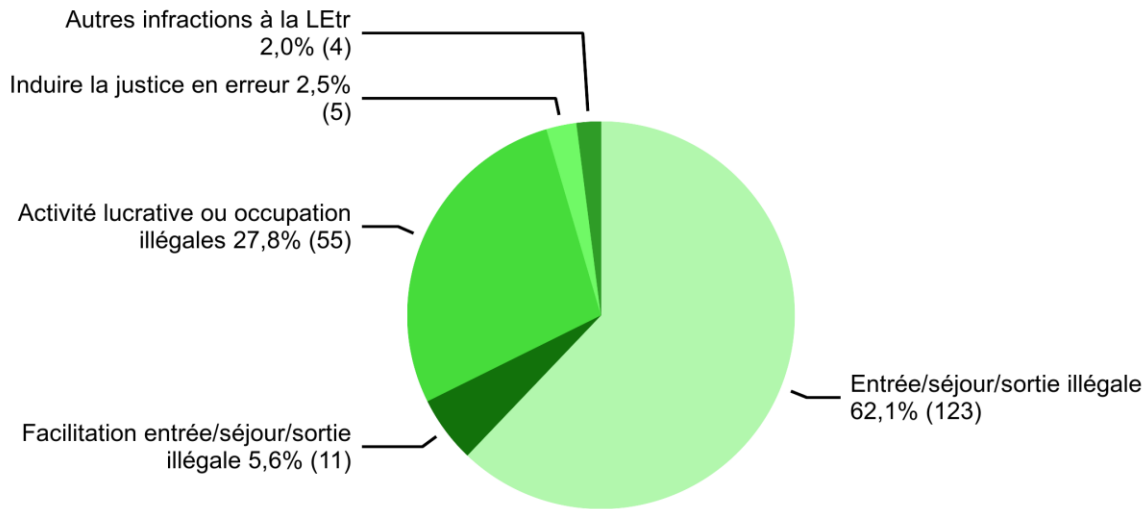
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	210	100,0%	198	100,0%	-6%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	127	100,0%	123	100,0%	-3%
Viol. des dispo. sur l'entrée	34	100,0%	28	100,0%	-18%
Séjour illégal	93	100,0%	95	100,0%	2%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	0	–	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	8	100,0%	11	100,0%	38%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	8	100,0%	11	100,0%	38%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	70	100,0%	55	100,0%	-21%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	66	100,0%	53	100,0%	-20%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	3	100,0%	5	100,0%	67%
Fausses indications/dissimulation de faits	3	100,0%	5	100,0%	67%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	–	0	–	0%
Total autres infractions à la LEtr	2	100,0%	4	100,0%	100%
Non-respect assign. lieu de résidence	1	100,0%	0	–	-100%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1	100,0%	3	100,0%	200%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	–	1	100,0%	–
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Code pénal (CP)	4 368	4 532	3 604	3 608	3 370	2 730	2 444
Loi sur les stupéfiants (LStup)	618	618	270	484	269	366	401
Loi sur les étrangers (LEtr)	131	188	196	211	285	210	198

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général du Code pénal	4 368	4 532	3 604	3 608	3 370	2 730	2 444
Total vie et intégrité corporelle	230	234	204	204	245	176	177
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0	1	0	0	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	0	2	1	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	6	8	5	1	3	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	117	116	101	86	99	70	69
Total patrimoine	3 092	3 093	2 478	2 320	2 083	1 739	1 512
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 671	1 600	1 185	1 076	942	740	642
dont vol par effraction	565	603	443	473	356	265	225
dont vol à l'arrachée	9	13	6	7	14	2	1
Vol de véhicule (Art. 139) ³	379	360	408	313	274	287	219
Brigandage (Art. 140)	24	15	7	3	4	6	4
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	286	320	275	259	302	240	214
Escroquerie (Art. 146)	35	61	43	44	57	68	93
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	2	6	8	6	4	7
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	1	0	1	0	0	0	2
Total honneur, domaine secret ou privé	162	234	189	226	249	194	182
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	43	85	64	80	88	56	56
Total liberté	711	778	596	744	639	486	419
Menaces (Art. 180)	115	132	113	120	108	106	92
Contrainte (Art. 181)	10	16	31	19	30	25	29
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	6	3	3	3	2	1	0
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	14	26	20	24	28	29	11
Total intégrité sexuelle	51	55	52	27	44	36	52
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	20	16	13	3	10	8	11
Viol (Art. 190)	9	5	8	2	5	1	3
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	2	2	2	4	9	6
Pornographie (Art. 197)	2	9	8	6	8	6	13
Total danger collectif	41	22	19	19	31	19	30
Incendie intentionnel (Art. 221)	7	9	3	5	8	5	8
Total autorité publique	22	41	37	22	41	38	28
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	14	20	19	15	22	16	13
Total administration de la justice	8	9	5	7	3	2	3
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	4	4	0	0	0	1	1
Autres Code pénal	51	66	24	39	35	40	41

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Delémont	2 716	2 819	2 163	2 007	2 028	1 551	1 443
Porrentruy	1 326	1 318	1 193	1 255	980	910	764
Les Franches-Montagnes	326	395	248	346	362	269	237

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Delémont	1 653	1 580	1 251	1 024	1 128	878	835
Porrentruy	629	580	517	428	375	331	329
Haute-Sorne	306	298	268	327	233	229	205
Saignelégier	136	185	85	113	146	110	78
Courrendlin	203	194	146	140	137	104	63
Courroux	132	285	126	82	143	83	74
Courgenay	67	92	62	126	68	70	41
Courtételle	165	116	85	107	60	68	54
Bonfol	19	23	17	62	24	66	23
Boncourt	83	65	98	109	40	60	93
Alle	95	101	66	76	60	56	43
Le Noirmont	56	64	51	98	77	50	46
Clos du Doubs	25	61	56	48	40	49	24
Val Terbi	59	92	88	91	93	47	69
Basse-Allaine	51	61	32	41	31	39	35
Develier	29	38	73	62	49	39	50
Haute-Ajoie	46	59	70	30	75	38	27
Cornol	24	27	20	40	23	33	32
Fontenais	31	43	47	30	24	30	16
Les Breuleux	61	52	25	53	31	29	33
Soyhières	23	66	28	16	35	28	9
Les Bois	30	34	41	26	52	27	24
Beurnevésin	11	18	19	20	18	23	13
La Baroche	45	66	31	45	42	23	39
Vendlincourt	12	9	11	53	22	23	3
Muriaux	7	5	4	27	16	19	10
Courchapoix	8	6	9	12	7	18	8
Boécourt	26	45	17	40	33	17	19
Courtedoux	63	16	7	5	21	16	5
Fahy	49	23	38	24	23	12	3
Coeuve	7	16	23	12	20	9	3
Dampfreux	5	6	1	12	4	9	2
Lugnez	3	8	9	9	17	9	1
Movelier	15	18	15	16	39	9	5
Bourrignon	3	2	4	2	8	7	2
Bure	29	19	43	25	24	7	12
Montfaucon	9	14	15	8	11	7	15
Lajoux (JU)	5	13	4	8	3	6	9
Les Enfers	–	–	2	0	3	6	1
Châtillon (JU)	7	12	8	21	6	5	5
Autres communes	141	120	92	140	109	41	86

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions à la LStup⁴	618	618	270	484	269	366	401
Total possession/saisie	276	271	143	216	153	167	224
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	275	268	139	212	148	150	221
Possession/saisie crime	1	3	4	4	5	17	3
Total consommation	310	319	88	177	87	145	125
Total culture/production	8	9	7	14	8	10	5
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	8	7	7	12	8	9	5
Culture/production crime	0	2	0	2	0	1	0
Total trafic	19	11	28	35	15	35	34
Trafic délit	13	9	16	22	5	20	10
Trafic crime	6	2	12	13	10	15	24
Total contrebande	5	8	4	42	6	9	13
Importation, exportation, transit délit	2	6	4	41	2	7	4
Importation, exportation, transit crime	3	2	0	1	4	2	9

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Delémont	194	234	114	269	138	173	203
Porrentruy	357	308	135	162	94	142	174
Les Franches-Montagnes	67	76	21	53	37	51	24

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Delémont	137	164	82	179	78	114	124
Boncourt	172	79	27	53	24	31	93
Haute-Sorne	10	13	14	29	16	21	32
Porrentruy	57	91	45	51	32	68	26
Saignelégier	21	18	8	17	3	14	16
Fahy	52	36	12	6	4	2	12
Courroux	16	7	2	8	6	4	10
Courrendlin	12	11	6	9	9	13	9
Courtételle	6	8	6	12	5	2	9
Alle	2	8	5	0	0	5	5
Clos du Doubs	3	10	7	11	1	2	5
Courgenay	4	6	12	5	3	4	5
Basse-Allaine	18	7	2	9	2	2	4
Beurnevésin	2	7	2	3	0	1	4
Boécourt	0	0	0	0	1	0	4
Bure	10	21	0	1	4	0	4
Haute-Ajoie	7	9	1	8	5	1	4
Val Terbi	2	2	0	16	4	7	4
Le Noirmont	16	4	3	14	15	5	3
Vendlincourt	2	2	0	0	2	20	3
Bonfol	0	4	0	0	0	0	2
Courchapoix	0	0	1	2	0	6	2
Courtedoux	0	6	0	4	0	0	2
Develier	0	1	0	2	2	1	2
Grandfontaine	0	0	0	0	0	1	2
Lajoux (JU)	0	0	0	0	0	0	2
Mervelier	0	0	0	0	0	0	2
Rossemaison	0	0	3	2	0	1	2
Coeuve	2	0	0	2	0	0	1
Cornol	0	4	6	0	0	0	1
La Baroche	20	11	4	6	10	2	1
Le Bémont (JU)	0	2	0	0	0	1	1
Les Breuleux	4	7	2	7	10	14	1
Muriaux	0	0	0	3	0	10	1
Pleigne	9	6	0	5	0	2	1
Saulcy	0	2	0	0	0	0	1
Soyhières	2	6	0	5	15	2	1
Bourrignon	0	14	0	0	2	0	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Courchavon	2	0	0	0	0	3	0
Autres communes	30	52	20	15	16	7	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général infractions à la LEtr	131	188	196	211	285	210	198
Total entrée/séjour/sortie illégaux	64	142	132	124	161	127	123
Violation des dispositions sur l'entrée	2	16	24	34	44	34	28
Séjour illégal	61	108	105	90	117	93	95
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	1	18	3	0	0	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	8	9	10	8	16	8	11
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	8	9	10	8	16	8	11
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégaux	56	27	49	65	96	70	55
Exercer une activité lucrative sans autoris.	43	23	43	58	82	66	53
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	13	4	6	7	14	4	2
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	0	0	2	1	3	5
Fausse indications/dissimulation de faits	0	0	0	2	1	3	5
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0	0	0	0	0
Total autres infractions à la LEtr	3	10	5	12	11	2	4
Non-respect assign. lieu de résidence	1	6	2	6	5	1	0
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	2	4	3	0	2	1	3
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	0	6	4	0	1
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Delémont	65	120	117	117	161	109	112
Porrentruy	58	64	68	84	106	90	78
Les Franches-Montagnes	8	4	11	10	18	11	8

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Delémont	45	100	84	86	116	82	87
Boncourt	18	25	12	39	53	50	34
Porrentruy	12	13	18	13	27	21	17
Haute-Sorne	6	6	11	10	13	11	10
Bure	2	0	1	0	4	4	6
Fahy	1	5	9	6	9	3	6
Haute-Ajoie	7	0	1	3	1	2	6
Courrendlin	2	4	7	14	26	14	5
Courroux	0	6	6	3	2	0	5
Soyhières	0	0	5	2	1	0	4
Basse-Allaine	1	4	6	12	0	2	3
Lajoux (JU)	0	0	0	0	0	0	3
Clos du Doubs	0	0	3	0	0	3	2
Les Bois	0	0	1	0	0	1	2
Montfaucon	0	0	1	3	0	0	2
Vendlincourt	1	5	0	0	0	2	2
Alle	2	2	4	0	4	1	1
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	1
Courgenay	2	3	3	2	0	1	1
Saignelégier	3	3	4	4	16	9	1
Beurnevésin	3	0	0	0	0	0	0
Boécourt	0	0	0	0	2	0	0
Bonfol	0	1	0	0	2	0	0
Bourrignon	0	0	0	0	1	0	0
Coeuve	0	0	0	0	1	0	0
Cornol	0	2	0	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courchavon	0	0	0	1	0	0	0
Courtedoux	0	0	2	0	0	0	0
Courtételle	10	1	1	0	0	1	0
Damphreux	3	0	1	0	0	0	0
Develier	0	2	3	0	0	0	0
Ederswiler	0	0	0	2	0	0	0
Fontenais	0	0	0	0	1	0	0
Grandfontaine	0	0	0	0	0	0	0
La Baroche	6	4	7	8	4	1	0
La Chaux-des-Breuleux	–	0	0	0	0	0	0
Le Bémont (JU)	0	0	1	0	0	0	0
Le Noirmont	0	0	0	1	0	0	0
Les Breuleux	3	1	0	2	0	0	0
Autres communes	4	1	5	0	2	2	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violence	414	416	388	370	408	323	319
Violence grave (exercée)	21	12	16	10	7	5	6
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	1	0	3	1	1	1
Homicides avec arme à feu	0	0	0	2	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	1	1
Homicides avec violence physique	0	0	0	1	1	0	0
Homicides autre instrument	0	1	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	6	8	5	1	3	2
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	2	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	2	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	0	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	6	3	6	3	0	2	2
Lés. corp. graves autre instrument	2	1	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	1	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	9	5	8	2	5	1	3
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	3	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	271	270	253	232	287	208	214
Lésions corporelles simples (Art. 123)	117	116	101	86	99	70	69
Voies de fait (Art. 126)	65	68	78	76	110	79	70
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	9	0	0	12	8	3	12
<i>Nombre d'affaires</i>	1	0	0	2	2	1	1
Participation à agression (Art. 134) ⁵	17	20	1	11	4	3	11
<i>Nombre d'affaires</i>	11	9	1	7	3	3	4
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	21	15	7	3	4	6	4
Contrainte (Art. 181)	10	16	31	19	30	25	29
Mariage forcé (Art. 181a)	–	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	6	3	3	3	2	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	12	13	7	8	5	6
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	14	20	19	15	22	16	13
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	122	134	119	128	114	110	99
Menaces (Art. 180)	115	132	113	120	108	106	92
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	7	2	6	8	6	4	7

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 44: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violences domestiques	158	176	147	101	198	105	120
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0	1	0	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	0	0	1	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	0	1	0	0	0	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	32	31	27	13	26	18	20
Voies de fait (Art. 126)	19	23	22	17	36	19	22
Mise en danger vie (Art. 129)	3	5	5	2	6	2	2
Injure (Art. 177)	35	29	29	23	53	21	24
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	6	10	2	3	3	3	3
Menaces (Art. 180)	31	37	32	28	39	18	18
Contrainte (Art. 181)	3	5	10	7	11	8	7
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	2	1	1	0	1	1	0
Actes sexuels enfant (Art. 187)	4	6	3	0	3	3	8
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	3	3	1	3	3	1
Viol (Art. 190)	1	2	4	0	1	0	0
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	0	0	0	1	4
Autres articles du CP ⁶	14	22	8	6	15	8	11

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total patrimoine	3 092	3 093	2 478	2 320	2 083	1 739	1 512
Appropr. illégitime (Art. 137)	29	27	30	28	25	29	35
Abus de confiance (Art. 138)	9	22	25	18	30	16	13
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 671	1 600	1 185	1 076	942	740	642
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	379	360	408	313	274	287	219
Brigandage (Art. 140)	24	15	7	3	4	6	4
Soustraction de chose (Art. 141)	0	0	1	1	0	1	0
Soustraction de données (Art. 143)	15	4	0	3	4	0	2
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	0	2	0	0	3	2	6
Dom. à la propriété (Art. 144)	286	320	275	259	302	240	214
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	580	621	452	523	394	306	249
Escroquerie (Art. 146)	35	61	43	44	57	68	93
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	34	25	23	23	21	24	10
Filouterie d'auberge (Art. 149)	2	0	4	6	2	0	3
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	1	8	2	3	1	4	2
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	2	6	8	6	4	7
Gestion déloyale (Art. 158)	1	2	2	1	0	1	1
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	0	1	0	0	1
Recel (Art. 160)	9	16	9	6	7	7	6
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	0	0	0	0	0	0
Autres infractions contre le patrimoine	9	8	6	4	11	4	5

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

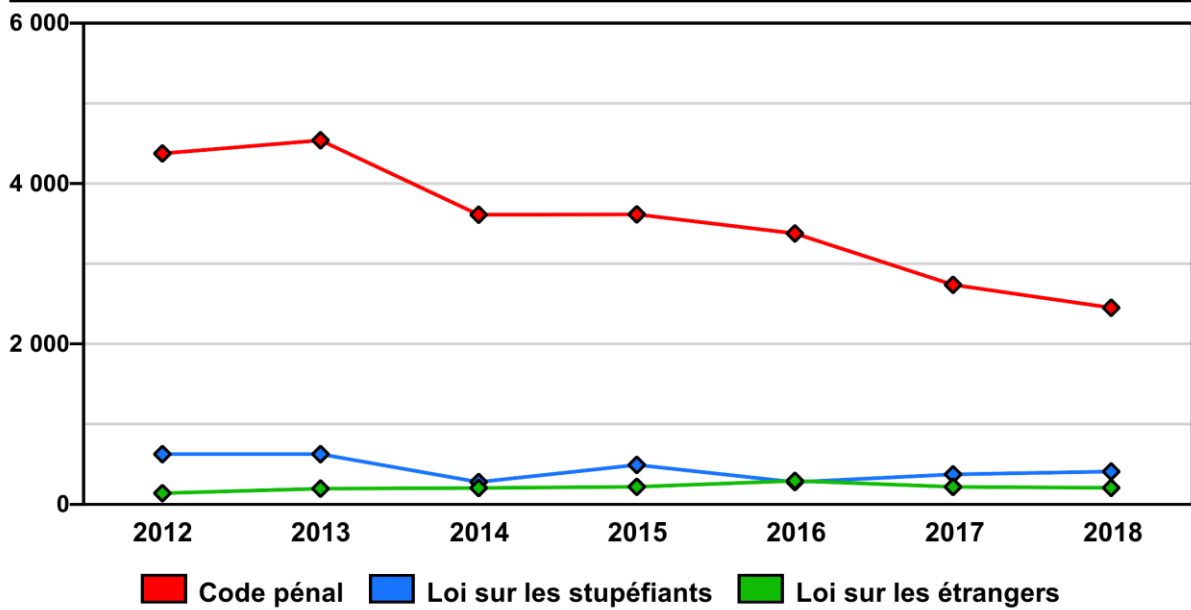
⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

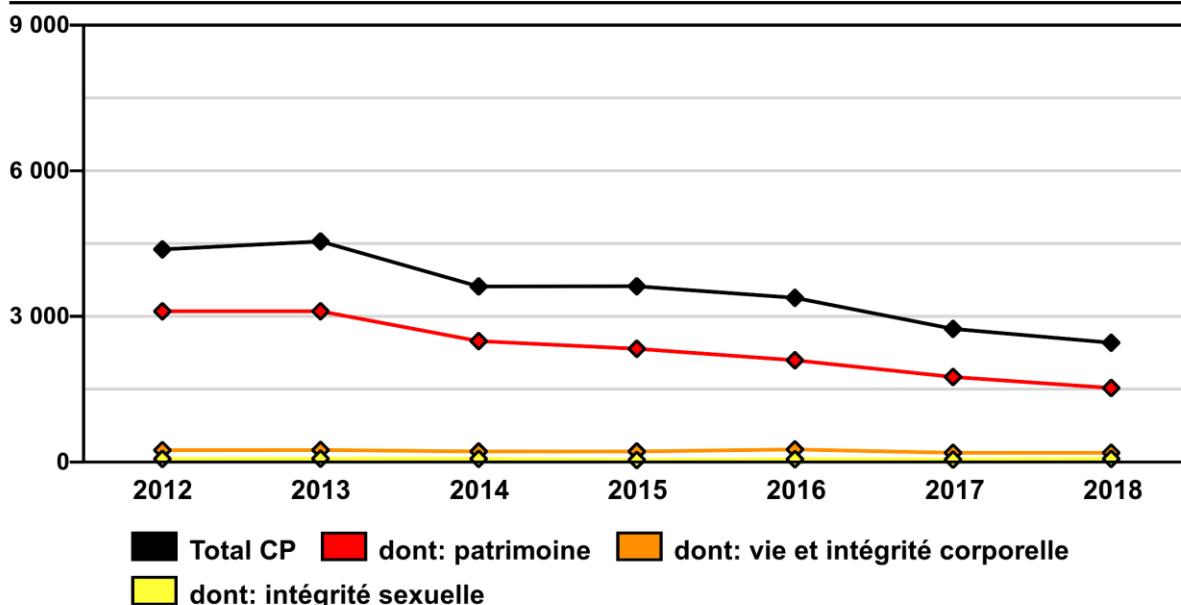
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2019

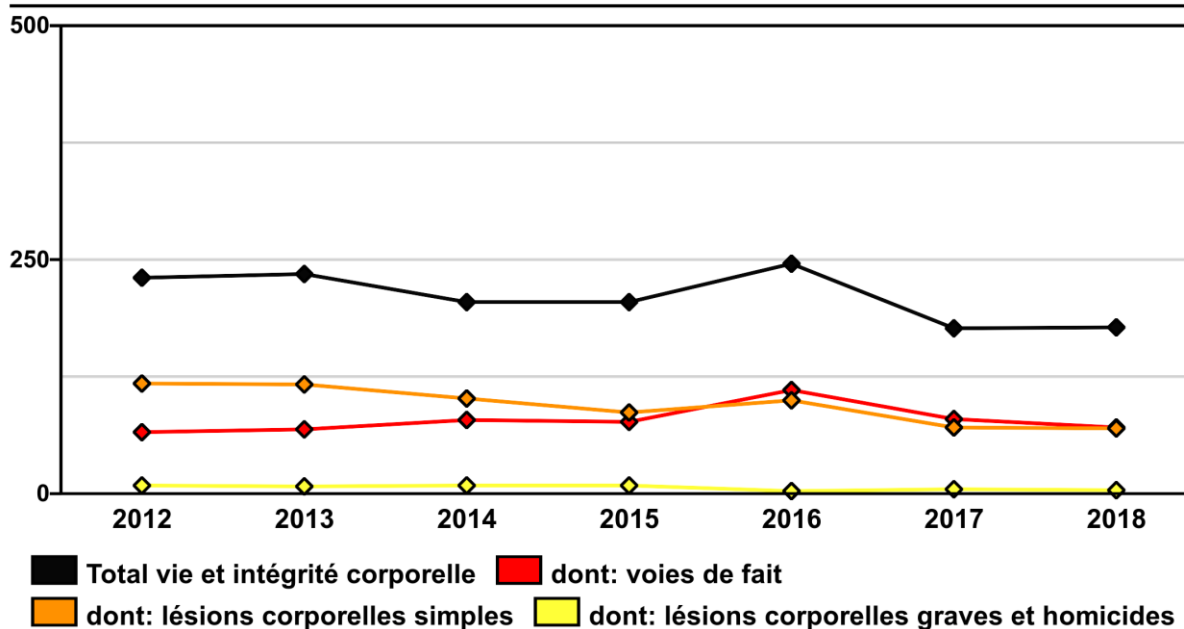
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2019

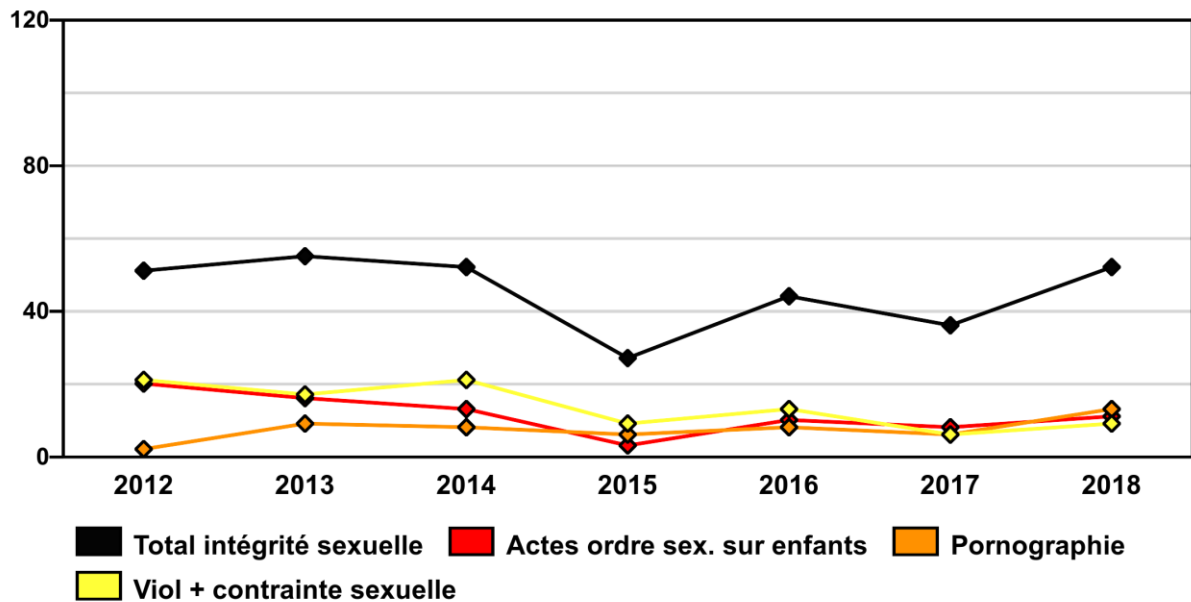
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2019

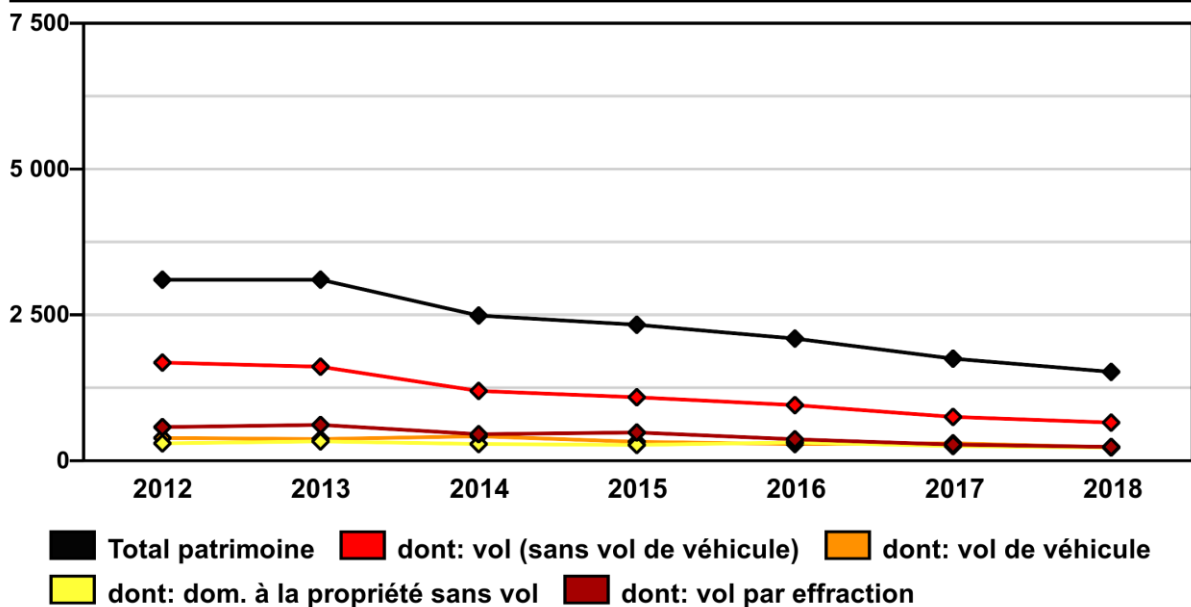
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2019

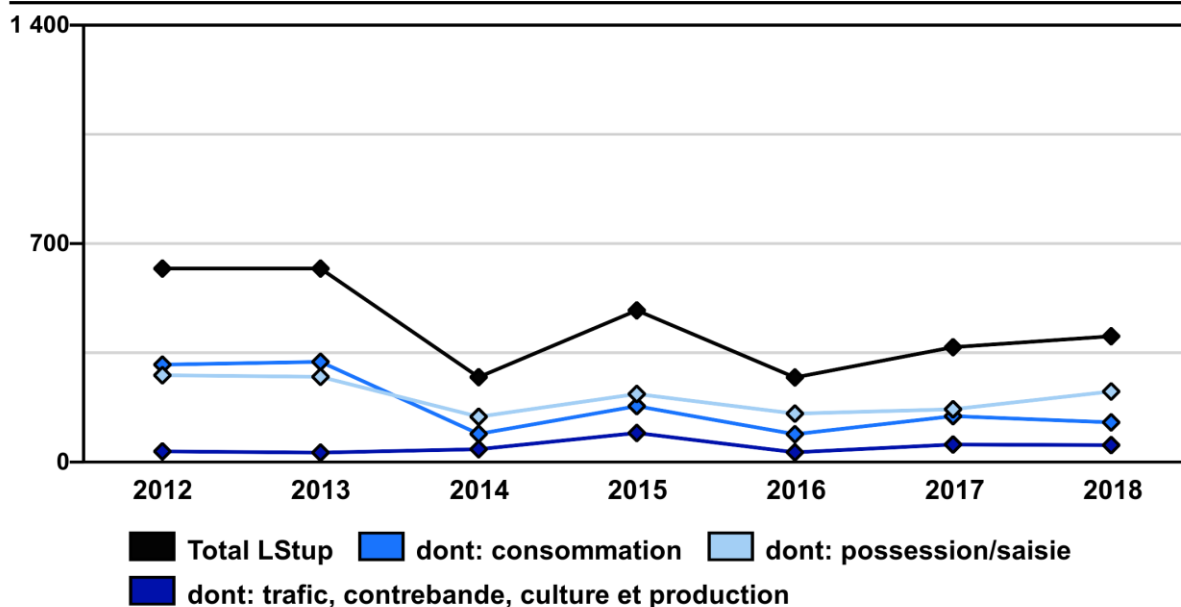
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2017	2018	Différence
Total incendies	24	26	8%
dont cause inconnue	4	12	200%
dont cause technique	16	14	-13%
dont cause naturelle	4	0	-100%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	9	2	-78%
dont cause naturelle	8	0	-100%
dont autre cause	1	2	100%
Total suicides	19	15	-21%
dont par arme à feu	6	1	-83%
dont par pendaison	3	3	0%
dont par noyade	0	1	–
dont par inhalation de gaz	0	0	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	2	0	-100%
dont par collision	0	0	0%
dont par précipitation dans le vide	3	1	-67%
dont par arme blanche	0	0	0%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	5	8	60%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	1	–
Total tentatives de suicide	5	2	-60%
Total accidents (sans LCR)	5	0	-100%
dont de travail	5	0	-100%
dont de sport ou loisir	0	0	0%
dont noyade ou accident de plongée	0	0	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	0	0	0%
Total personnes disparues	2	7	250%
dont disparue	2	4	100%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	0	3	–
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} avril 2018. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	21
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	26
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	27
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	33
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	50
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	51
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution.....	52
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 34: Infractions selon la loi	56
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	58
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	59
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	62
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	63
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
Tableau 44: Infractions de violence	65
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	66
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	67
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	72

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	12
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district.....	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	30
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	30
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	31
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	31
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	41
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	42
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	43
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	46
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	49
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	50
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
Figure 34: Infractions selon la loi	68
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	69
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	70
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	71